

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

COMMISSION: M. JEAN BURTON, président  
M. ALAIN DUHAMEL, commissaire  
Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 9 septembre 2013, 13 h  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

MOT DU PRÉSIDENT .....

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

M. Yves Bellavance et Mme Nathalie Fortin - CMTQ.....	3
Mmes Nina Blussé Gould et Anne-Marie Bilodeau - COMITÉ POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE - ÎLE-DES-SŒURS .....	18
Mme Isabelle Foisy - CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL.....	27
M. Pierre Marcoux.....	38
M. Pierre Gaudreau - RAPSIM.....	48
M. Romain Rastoin et Mme Valentina Poch - COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE, CDEC LACHINE-LaSALLE, GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE DE LACHINE .....	57
Mme Linda Gauthier - RAPLIQ .....	67
MM. François Bergeron et Philippe Cossette - TOUS POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-SUD .....	72
MM. Raphaël Fischler et Dimitri Roussopoulos - IPAM .....	

## MOT DU PRÉSIDENT

### **M. JEAN BURTON, président :**

5 Mesdames et Messieurs, bonjour! Je me nomme Jean Burton, je préside cette  
commission. Mes collègues, Irène Cinq-Mars et Alain Duhamel se joignent à moi pour vous  
souhaiter la bienvenue à la deuxième partie de l'audience sur le projet de Plan de  
développement de Montréal. Nous sommes secondés par une équipe composée de madame  
10 Ginette Thériault, notre secrétaire de commission, monsieur Michel Agnaïeff, mesdames  
Stéphanie Wells et Élise Naud.

Au cours de ces rencontres, nous accueillerons les personnes et les organismes qui se  
sont inscrits pour exprimer leur opinion. Pour la deuxième partie de l'audience, cela se passe  
entre les citoyens et la commission. Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas de table  
15 pour les représentants de la Ville à la rencontre d'aujourd'hui. Ce sont les citoyens qui vont  
prendre place devant nous.

Nous aurons un total de neuf séances et nous entendrons plus de 70 mémoires au  
cours de ces exercices. De plus, la commission a aussi reçu des interventions écrites qui ne  
20 seront pas présentées verbalement devant nous.

Je vous rappelle que les consultations de l'Office répondent au principe selon lequel  
les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de  
vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les  
25 décisions des élus relativement à ces projets. Nos consultations se déroulent selon une  
procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un code de déontologie.

Quant au déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à  
l'horaire. Nous allouerons une vingtaine de minutes à chacun, incluant le temps de  
30 présentation et d'échanges avec les commissaires. À ceux et celles qui ont déposé un  
mémoire, je vous rappelle que nous l'avons lu attentivement. Je vous invite donc à présenter

les éléments essentiels de façon à laisser plus de temps pour un échange avec la commission.

35 Les mémoires seront rendus publics une fois les séances d'audition des mémoires terminées et ils demeureront accessibles sur le site internet de l'Office. Une fois la consultation terminée, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information et des mémoires. Le rapport devrait être déposé aux élus municipaux à la fin de l'année et rendu public en janvier 40 2014. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus.

Vous noterez la présence d'une sténographe, madame Louise Philibert, et le responsable de la sonorisation, monsieur Yvon Lamontagne. S'il y en a qui ont des problèmes avec leur présentation, n'hésitez pas, le support technique est là pour vous.

45 Comme pour les séances de la première partie, tout ce qui est dit au cours de l'audience est enregistré et la transcription des notes sténographiques sera accessible sur le site internet de l'Office. J'ajoute que la commission est soutenue dans son travail par l'équipe de l'Office que vous avez rencontrée soit à l'entrée, elle s'occupe aussi de l'accueil et de la logistique toute l'organisation de cette consultation.. La séance de cet après-midi – parce que 50 j'ai « de ce soir » parce qu'on siège l'après-midi et le soir – devrait se terminer vers 17 h. Vous comprendrez qu'on reprend à 19 h, donc il ne faudrait pas prolonger trop longtemps mais on est là pour vous écouter.

Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je 55 rappelle que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des autres sont irrecevables.

Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou pour une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus, les représentants de la 60 Ville pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de cette séance, s'il y a lieu. Il s'agira, bien entendu, de rectifier un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

Sans plus tarder, j'inviterais monsieur Yves Bellavance et madame Nathalie Fortin.  
Bonjour!

65

**Mme NATHALIE FORTIN :**

Bonjour! On vous remercie énormément de nous recevoir, de nous écouter. C'est un privilège, merci infiniment. Donc je me présente, Nathalie Fortin, je suis ici à titre de présidente de la Coalition montréalaise des tables de quartier qu'on appelle communément CMTQ. Donc la CMTQ regroupe 29 tables de quartier à Montréal, donc couvre presque l'ensemble de l'île de Montréal et les tables de quartier sont des instances de démocratie, si on peut dire, qui agissent localement pour l'amélioration de la qualité de vie des conditions de vie des citoyens des différents quartiers de Montréal.

70  
75

Les instances de concertation que sont les tables de quartier regroupent de façon générale des groupes communautaires, des institutions telles écoles, CSSS, postes de police de quartier, des élus, des citoyens, des gens d'affaires et donc tous ces gens-là se mettent ensemble pour travailler au développement global de leur quartier sur un ensemble d'aspects allant de l'environnement au transport en passant par la santé, l'éducation, le développement social bien sûr. Et à ce titre-là, nous avons à cœur évidemment les intérêts de Montréal et nous pensions que les quartiers de Montréal sont une grande richesse qu'on doit mettre en valeur. Donc c'est en ce sens-là beaucoup qu'on va intervenir sur ce plan de développement. Donc merci encore et je vais laisser la parole à monsieur Yves Bellavance.

80

85

**M. YVES BELLAVANCE :**

Bonjour! Yves Bellavance, je suis le coordonnateur de la Coalition montréalaise des tables de quartier. Donc j'ai le plaisir de travailler avec ces 29 tables qui nous font un magnifique boulot au plan local, dont Nathalie dans Bordeaux-Cartierville.

90

Comme on n'a pas beaucoup de temps, je vais aller donc directement au but et vous parler dans un premier temps – bien, moi aussi, dans un premier temps, je veux vous

95 remercié de nous accueillir. Nous, la Coalition montréalaise des tables de quartier, on a été  
parmi les organismes qui ont demandé cette consultation-là il y a déjà plusieurs mois. En fait,  
la première fois qu'on a fait une demande, c'est en mai 2012 et si la demande avait été  
acceptée plus rapidement, on aurait déjà le rapport aujourd'hui sous nos yeux, ce qui serait  
très intéressant dans le cadre de la campagne électorale.

100 Parce que je vous dirais d'entrée de jeu qu'une de nos craintes – on en a plusieurs –  
mais une de nos craintes, c'est que votre rapport, vos recommandations, on ne sait pas ce qui  
va lui arriver après le 4 novembre avec la prochaine administration municipale. On ne veut pas  
présumer que les partis politiques qui se présentent sont de mauvaise foi et les candidats  
aussi mais on espère que la volonté de doter Montréal d'une planification pour les vingt  
105 prochaines années va toujours être là et on espère que vos recommandations vont être  
retenues.

110 Une autre de nos petites craintes, c'est que le plan lui-même ne s'applique pas au  
schéma d'aménagement et au schéma d'urbanisme qui va suivre par la suite. J'ai vu la lettre  
qui vous a été envoyée par la Ville de Montréal, suite à certaines questions que vous leur aviez  
posées et il y avait à cet égard-là un commentaire qui disait que le Plan de développement de  
Montréal n'aurait pas de portée réglementaire et n'aurait pas de portée coercitive face au  
schéma d'aménagement. Et troisième chose, c'est qu'on espère que le Plan de développement  
de Montréal va aussi bien atterrir dans les arrondissements, qu'il ne concernera pas que la  
115 ville-centre, parce que souvent, il y a des plaintes, il peut y avoir des politiques qui ne seront  
pas nécessairement bien appliquées en arrondissement.

120 Quelques mots sur la vision qui est évoquée dans le Plan de développement de  
Montréal. C'est une vision que l'on trouve très généreuse sur le plan social. Nous, on va vous  
parler particulièrement du volet social aujourd'hui, même s'il y a bien d'autres enjeux qui nous  
intéressent dans le plan.

125 Alors on met le logement au cœur des défis de Montréal. On fait de la qualité de vie des Montréalais un des axes importants. Et ça se reflète aussi dans les principes parce qu'on parle de vie inclusive, de ville solidaire et on trouve ça très intéressant.

130 Cependant, on trouve que concrètement, on a de la difficulté à l'ancrer dans le plan. Je m'explique. Quand on va dans la mise en œuvre, par exemple, toutes les actions qui concernent les secteurs défavorisés, l'habitation, donc des interventions semblables sont moins précises que les actions qui sont, par exemple, qui concernent par exemple les grands projets urbains. On demeure avec – et on le voit dans les tableaux qui sont rattachés dans la section des mises en œuvre à ces thématiques-là – on reprend les mêmes actions qu'on a présentement.

135 On ne bonifie pas les financements et on donne rarement un peu plus de chair autour de l'os des stratégies à adopter pour, par exemple, avoir un meilleur développement économique local – en fait, on n'en parle pas du tout dans le Plan de développement de Montréal – pour, par exemple, avoir un accès aux services essentiels dans chacun des quartiers. On le mentionne mais il n'y a pas de stratégie qui est proposée. Le développement des quartiers culturels, on n'en parle même pas dans le Plan de développement de Montréal. Et quand on regarde les sommes d'argent qui sont présentées sur la question du développement social, bien c'est les mêmes montants d'argent. On peut présumer, on peut se dire : bien quoi? Il y a 14 M\$, si ma mémoire est bonne, 14 M\$ pour l'itinérance, les interventions que nous on fait dans les quartiers, etc., etc., et d'ici vingt ans, est-ce qu'on va rester à 14 M\$? On ne le sait pas. Donc c'est ça, il y a un problème entre la vision et concrètement comment on va réussir à réaliser cette ville solidaire là.

150 C'est peut-être aussi parce qu'il n'y a pas de politique en développement social à la Ville de Montréal. C'est quelque chose que j'avais évoqué lorsque j'avais fait une présentation lors des premières assemblées sur le leadership de la métropole. Il y a des politiques en développement social à Trois-Rivières, à Sherbrooke, à Gatineau mais il n'y en a pas à Montréal.

155 Bien sûr, il y a des politiques sectorielles. Il y en a une pour la famille, il y en a une pour  
l'habitation mais il n'y a pas de vision ou de plan de match en matière sociale à Montréal.  
Pourtant, le développement social, c'est un des piliers du développement durable mais on a  
tendance à l'oublier souvent et on trouve que même si on l'a mentionné dans le document, ça  
ne va pas assez loin. Et là, si on veut justement aller plus loin, se doter d'outils comme on dit  
160 dans le document et se doter de budgets suffisants pour intervenir dans des problématiques  
sociales à Montréal, il va falloir aller plus loin que ce qu'il y a dans le plan de développement  
présentement.

165 L'autre chose qui nous chatouillait un petit peu avec le plan de développement, c'est  
toute la question de la planification intégrée qu'on résume avoir dans le Plan de  
développement de Montréal. Ça aussi, moi, je tiens à féliciter les fonctionnaires de la Ville de  
Montréal qui ont fait un merveilleux boulot et qui ont la volonté d'arrêter de travailler en silo et  
de vouloir se donner une planification à long terme pour Montréal. D'ailleurs, ils nous ont  
conviés à cet exercice-là depuis les débuts et nous, est très, très contents et on a vu l'évolution  
du document aussi.

170 Mais encore là, quand on le regarde vraiment – puis je pense que je ne suis pas le  
premier à le dire dans les gens qui vont passer cette semaine – il manque quelque chose dans  
le processus. C'est-à-dire, on n'a pas fait le bilan des politiques, on n'a pas le portrait de ce qui  
se passe exactement à Montréal et il y a comme des étapes qui ne sont pas présentes. On n'a  
175 pas priorisé d'action, on n'a pas de cible, les échéanciers sont peu clairs et on ne sait pas qui  
va porter les dossiers. Il y a les éléments d'une planification de base qu'on fait, nous, dans les  
quartiers d'ailleurs avec cette vision globale là qui nous apparaissent absents pour l'ensemble  
de Montréal.

180 Ensuite, je vais vous parler aussi de participation citoyenne. Nathalie le disait tout à  
l'heure. Nous, dans les quartiers, on incite les gens, les organismes, les citoyens à s'impliquer  
pour développer leur milieu. Mais on n'est pas les seuls à faire ça à Montréal. Il y a plein de  
réseaux qui le font. En culture, il y a Culture Montréal; du côté de l'environnement, il y a le  
Conseil régional de l'environnement, le Centre d'écologie urbaine; il y a des gens en économie,

185 les CDEC le font, les Corporations de développement économique et communautaire. Ça  
bouillonne à Montréal. Ça fait partie des atouts et cette participation citoyenne là, elle n'est pas  
mentionnée en page 14 quand on fait la liste des atouts et on ne la voit pas non plus se refléter  
dans le document.

190 Donc il n'y a pas de comité de suivi, par exemple, comme on l'a fait pour le PMAD,  
pour le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, on ne parle pas d'impliquer  
les citoyens dans la gouvernance de Montréal et dans le développement de Montréal. Je  
pense que ça serait un acquis de trouver des façons de les impliquer dans les vingt prochaines  
années. Et voilà donc, on voulait souligner ce manque-là aussi, cette absence-là, c'est-à-dire.

195 La mise en œuvre, j'en parlais tout à l'heure, du point de vue de ce qui manquait, de ce  
qui était un peu plus flou pour nous en termes d'actions et de cibles, mais il y a aussi toute la  
question financière rattachée au Plan de développement de Montréal. Depuis le début, on est  
un petit peu sceptique face au moyen qui va être donné pour développer Montréal à l'image ou  
200 à la façon dont on veut pour se donner le droit de rêver Montréal, comme pourrait être le titre  
du livre de François Cardinal, et quand on regarde donc le Plan de développement de  
Montréal, on voit que les sommes qui y sont rattachées sont presque exclusivement des  
sommes du PTI, du Programme triennal d'immobilisation.

205 C'est peut-être ce qui explique pourquoi, par exemple, en matière de lutte à la pauvreté  
ou en matière sociale ou en matière d'habitation, on n'a pas d'autres chiffres que ce qu'on a,  
parce qu'on n'a pas négocié de nouvelles sommes avec les paliers de gouvernement supérieur  
et il n'y a pas d'argent de prévu présentement dans le budget de la Ville là-dessus.

210 Pour nous, c'est une limite. C'est une limite sur ce qu'on peut faire comme citoyens,  
comme prise, ce qu'on peut avoir comme citoyens sur le Plan de développement de Montréal.  
Et on pense qu'on devrait – et c'est urgent – lancer un chantier à Montréal sur la diversification  
des revenus, sur les sources de revenus de Montréal pour être capable de se donner les  
moyens de développer tous les quartiers de Montréal, pas seulement le centre-ville.

215

220 Je terminerai avec ça, c'est-à-dire qu'un des éléments – nous, on représente tous les quartiers de Montréal. Bon, c'est un peu prétentieux mais enfin, on essaie de représenter plusieurs des quartiers de Montréal et il y a plusieurs gens qui nous disaient quand on regardait le Plan de développement de Montréal : « On ne se sent pas pris en compte dans le Plan de développement de Montréal. » On sent que c'est le centre-ville, que c'est le développement économique du centre-ville, que le transport est fait et c'est dit en fonction du centre-ville et des lieux d'emplois.

225 Qu'est-ce qui va arriver avec les dessertes locales? Qu'est-ce qui arrive avec les problèmes qu'on a, même pour se déplacer d'un quartier à l'autre? Ça n'est pas présent dans le plan de développement. Et même les gens qui travaillent avec la population qui habite le centre-ville – parce qu'on est chanceux, nous, à Montréal, le centre-ville de Montréal, il y a des gens qui y habitent, ce qui n'est pas le cas dans plusieurs villes nord-américaines – même eux se disent : « On ne sent pas trop qu'on va en tenir compte. On parle beaucoup d'économie, on

230 parle beaucoup de développement économique dans le centre-ville et on a peur que ce soit axé là-dessus. » Voilà.

Est-ce que tu veux ajouter quelque chose, Nathalie?

235 **Mme NATHALIE FORTIN :**

Bien, j'ajouterais en terminant que le Plan de développement de Montréal, c'est une excellente idée. C'est une excellente idée d'avoir une vision pour l'avenir de notre ville mais il faut, de un, que ça soit considéré par la nouvelle administration, si je vous résume. De deux, qu'il y ait peut-être un aspect coercitif à ça, sinon à quoi servira cette vision d'avenir? Et de

240 trois, qu'on considère les quartiers et les citoyens de Montréal non pas seulement comme des bénéficiaires éventuels de différents projets mais comme des acteurs dans le développement de leur Ville. Donc en gros, voilà. Merci.

245 **M. JEAN BURTON, président :**

Merci beaucoup.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

250 Vous comprenez qu'on avait lu votre document même s'il y a encore beaucoup de choses à approfondir et c'est l'intention, avec mes questions, d'essayer de le faire. Je ne sais pas trop si je vais commencer par votre début ou par votre fin mais je pense que les questions se relient.

255 Je vais commencer avec un des éléments dans votre deuxième partie quand vous avez dit : « Il n'y a pas de bilan de politiques, etc., il faudrait en faire. » Est-ce que selon vous c'est une condition *sine qua non* à l'élaboration de ce plan que d'avoir ce bilan-là? Ce qui amènerait donc, ce qui pourrait nous amener à recommander que « Faites ça, puis faites ça maintenant. »

260 **M. YVES BELLAVANCE :**

À mon avis, oui, tout à fait.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

265 Donc c'est une condition *sine qua non* d'avoir un bon diagnostic, un bon...

**M. YVES BELLAVANCE :**

270 Bien oui. Il faut partir d'un bon diagnostic...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

275 Complet, d'accord.

**M. YVES BELLAVANCE :**

... pour pouvoir réussir à – pour savoir où on s'en va par la suite.

280 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. Donc vous restez beaucoup sur votre faim avec ce qui est présenté dans le plan de développement, tant la partie vision que la partie plan d'action, ça c'est clair, mais la partie vision, même si vous avez collaboré depuis le début de l'élaboration, vous restez encore beaucoup sur votre faim. C'est un document à reprendre?

285

**M. YVES BELLAVANCE :**

C'est un document à bonifier.

290

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

À bonifier.

295 **M. YVES BELLAVANCE :**

À bonifier et je pense que le commentaire qu'on fait sur les bilans et tout ça et la démarche, c'est plus en termes de processus. C'est-à-dire, il y a plein de gens qui l'ont dit entre autres avec le PMAD, il y a des objectifs clairs, il y a des cibles, il y a des échéanciers. On sait comment on va pouvoir mesurer dans le temps, d'ici cinq ans, d'ici vingt ans les changements à Montréal. C'est un peu ce qui manque là. C'est un peu ça le sens de notre commentaire.

300

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

305

D'accord. Oui?

**Mme NATHALIE FORTIN :**

310 Et je rajouterais là-dessus, quand on a commencé à travailler avec la ville-centre  
autour de ça, on était relativement content et surpris, on se disait «intéressant, une vision  
d'avenir. » Et quand la partie plan d'action est arrivée là, là vraiment, on a été très déçu, puis  
là, on s'est dit : non, non, non. Là, ça manque vraiment de chair. Et aussi quand on s'est rendu  
compte que ce n'était pas l'ensemble des élus de Montréal qui partageaient cette vision-là, qui  
la connaissaient même. Donc là, on s'est dit : Oh! Est-ce que ça va vraiment être un rapport  
315 pris au sérieux ou si ça va être tabletté. C'est à ce moment-là qu'on a eu des craintes.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

320 Je comprends. Votre préoccupation « comment susciter l'adhésion », c'est ce que j'ai  
noté, elle a été manifestée par d'autres aussi. Alors on va rester aussi avec cette  
préoccupation-là, je crois bien.

325 Concernant – je ne sais pas comment la formuler – mais je vais parler de la  
gentrification parce que, bon, dans les quartiers, plusieurs sont venus nous dire « Écoutez, le  
développement immobilier, ça a eu des effets non seulement délétères mais très graves sur la  
mixité sociale qui est pourtant un des principes fondateurs du PDM. » Comment vous géreriez  
ça la gentrification compte tenu de votre expérience? Parce que ça va continuer. Je veux dire,  
on parle de vingt ans à venir, on ne peut pas penser que tout va s'arrêter, tout développement  
immobilier va s'arrêter.

330

**Mme NATHALIE FORTIN :**

335 Vous savez, il y a 30 % de personnes à Montréal qui vivent sous le seuil de la  
pauvreté. C'est beaucoup quand même.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

C'est beaucoup.

340 **Mme NATHALIE FORTIN :**

Et on ne peut pas ne pas en tenir compte. Et quand on gentrifie des quartiers et surtout quand ça se fait très rapidement, on va être clair : on déplace le problème. On ne règle rien. Donc il y a des gens à un moment donné qui doivent changer de quartier, sortir de Montréal  
345 pour aller vivre là où ils ont les moyens d'aller vivre. Moi, je pense que comme Ville, on ne peut pas évidemment régler l'ensemble des problèmes de pauvreté parce qu'il y a un certain nombre de politiques qui viennent de paliers de gouvernement supérieur. Par contre, en agissant sur notamment la question de l'habitation, quand les gens pauvres paient un loyer qui n'est pas trop cher, leur capacité de consommer d'autres services dans le quartier est plus  
350 grande.

Donc ça, je pense que c'est un moyen d'éviter la gentrification, c'est d'avoir un développement immobilier qui est vraiment mixte parce que souvent, quand on parle de mixité sociale, c'est pour amener des gens avec plus de moyens dans des quartiers plus défavorisés,  
355 mais il faut que le contraire soit vrai aussi. Et la question de l'habitation pour ça, elle est centrale.

Donc il faudrait que Montréal puisse d'abord réserver un certain nombre de terrains qui lui appartiennent pour développer des logements à coûts modiques et qu'il y ait davantage de  
360 représentations auprès des paliers supérieurs pour financer davantage le logement social. Donc l'habitation, c'est essentiel.

L'autre élément, c'est le développement, je vous dirais, d'une vie de quartier qui est inclusive et ça, bizarrement, même si on n'agit pas sur le revenu, on lutte contre la pauvreté  
365 quand on permet aux citoyens d'occuper leurs parcs, leurs espaces publics, de faire des fêtes de quartier, d'avoir accès à l'eau par exemple dans des quartiers où on est sur le bord de l'eau.

370 On permet donc à des citoyens pauvres de bénéficier d'une qualité de vie qui peut être équivalente à ceux qui ont plus de moyens, puis on leur permet de demeurer un peu dans leur quartier. Donc c'est vraiment de balancer, si on veut, ce développement-là et d'avoir comme ville déjà des balises, de ne pas arriver puis de dire : « Bien on va y aller au plus offrant. » C'est sûr que c'est tentant pour un arrondissement d'accueillir un promoteur qui va construire grand, qui va ramener beaucoup de taxes, mais avant de dire on va créer de la richesse, il faut se faire un plan de redistribution de cette richesse-là.

375 Donc si on n'a pas de plan, ce qu'on va faire, c'est qu'on va créer de la richesse et là, les gens qu'on servira à ce moment-là demanderont toujours plus de services et on ne la redistribuera jamais cette richesse-là. Parce qu'on va devoir répondre à cette gentrification-là en mettant plus de ceci ou plus de cela. Donc il faut que ça soit pensé. Ce n'est pas facile mais...

380 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Comme s'il fallait créer la richesse en vue de la redistribuer.

385 **Mme NATHALIE FORTIN :**

Oui, mais je dirais qu'il faut réfléchir à comment on va la redistribuer et avoir un plan clair à cet égard-là, puis on va créer de la richesse après, ça va être correct.

390 **M. YVES BELLAVANCE :**

395 Il ne faut surtout pas la créer à la pièce, c'est ça en fait. Il faut y penser avant. On a vu des territoires se développer à Montréal où ça s'est fait à la pièce et après on a réfléchi aux impacts, mais c'est ça aussi de la planification. C'est de penser à ce qui va se passer quand on va développer.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Puis ça, on pourrait trouver ça dans une politique de développement social aussi.

400

**Mme NATHALIE FORTIN :**

Absolument.

405

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Vous avez évoqué au passage votre préoccupation au sujet du rapport de la Ville du centre et de la Ville des quartiers autour. Vous présentez ça un peu comme en opposition, un peu comme un péril peut-être si on n'y fait pas attention. Mais qu'est-ce que le PDM devrait dire pour que ce soit l'option complémentarité qui apparaisse vraiment entre le centre et les quartiers périphériques et que l'un ne bouffe pas entièrement l'autre?

410

**M. YVES BELLAVANCE :**

C'est un gros défi, bien sûr, mais le PDM doit tout d'abord tenir compte de tous les quartiers, peu importe où on est à Montréal, peu importe – Nathalie le disait tantôt – son revenu, peu importe d'où on vient. On doit être inclus dans le Plan de développement de Montréal, on doit se sentir inclus.

415

Pour ce qui concerne les arrondissements plus spécifiquement, je vous dirais que nous, si on a cette crainte-là, c'est parce que dans la démarche de construction du plan jusqu'à tout récemment, il y a des arrondissements qui n'étaient pas au courant vraiment de ce qui se passait et on a entendu des commentaires du genre : « De toute façon, ce plan-là, c'est une belle vision mais nous, sur le terrain, quand on va travailler sur l'urbanisme puis sur l'habitation, on va prendre nos décisions. On ne va pas s'encarcaner avec ce plan-là. » Donc c'est des discours qu'on entend déjà.

420

425

430 Pourtant, nous, on est pour le développement local, on travaille localement, on travaille avec les gens sur le terrain. Ce n'est pas pour dire qu'on veut tout rapatrier au central ou qu'on n'est pas dans ce débat-là. C'est juste qu'on a une crainte sur l'impact réel du plan, sur comment ça va atterrir dans les arrondissements, sur la marge de manœuvre que vont avoir les arrondissements. Si on dit que ce plan-là guide le développement de Montréal pour les prochaines années, il ne faudra pas qu'au bout du compte ce ne soit que pour le centre-ville. Il va falloir que ça s'applique partout et que tout le monde se sente concerné.

435 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

440 Si je vous comprends bien, vous souhaiteriez que le PDM soit plus engageant pour les arrondissements – vous parliez tout à l'heure de coercition, mais je pense que le mot, ce que vous cherchez à dire, c'est engageant.

**Mme NATHALIE FORTIN :**

445 Absolument.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Ça engage à quelque chose.

450 **Mme NATHALIE FORTIN :**

455 Absolument. Je pense que dans le PDM, ça prend des principes clairs qui quelque part devront être obligatoires. On pourra laisser de la souplesse sur les moyens locaux qu'on utilisera mais il faudra qu'il y ait des principes qui disent : « Bien voici, tout développement à Montréal maintenant devra respecter X, Y, Z principes et il n'y a pas d'échappatoire à ça. » Je pense que c'est la seule manière qu'on va arriver à avoir une ville qui est cohérente dans son véhicule.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

460           Merci.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

465           Une dernière question très large, puisqu'on parle de Montréal, enfin dans ma question, je parle de Montréal dans l'ensemble. Comment vous voyez le développement économique de Montréal – c'est une question épouvantable que je vous pose là – pour les prochains vingt ans? Comment vous voyez ça? Est-ce qu'il y a des créneaux, est-ce qu'il y a – en tout cas. Répondez comme vous pensez.

470           **M. YVES BELLAVANCE :**

              Vous parlez de la grande région de Montréal?

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

475           Montréal comme ville.

**M. YVES BELLAVANCE :**

480           La Ville de Montréal.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

485           Pas la région, mais Montréal comme métropole.

**M. YVES BELLAVANCE :**

490 Oui, c'est une très, très, très, très grande question et c'est sûr que nous, de par notre  
nature, on souhaite qu'on s'attarde plus à l'économie qui est locale, l'économie qui est – on ne  
se contera pas d'histoire – Montréal, il faut qu'il y ait un leadership dans les types d'emploi très  
diversifiés. On sait qu'il y a eu des pertes dans le secteur manufacturier, puis on est dans  
l'économie du savoir, puis on est dans l'économie des jeux vidéos, etc., etc., mais ça, ce n'est  
pas ces emplois-là qui vont donner vos 30 % dont on parlait tout à l'heure, un revenu sur la  
table à chaque semaine parce qu'ils n'auront peut-être pas la formation pour aller faire ces  
495 emplois-là.

Par contre, il y a tout un secteur. À Montréal, il y a quand même 70-80 % d'emplois  
dans le secteur tertiaire. C'est sûr que les emplois que je viens de mentionner, c'est des  
emplois qui sont très bien payés et qui font rouler l'économie et d'autres emplois, mais  
souvent, c'est des gens de l'extérieur de l'île de Montréal aussi qui les occupe. Donc il faut se  
500 préoccuper de notre population qui est dans les quartiers. Il faut s'en occuper, puis il y a des  
créneaux intéressants qui existent, que ce soit l'économie sociale, que ce soit tout le secteur  
des services de proximité, des commerces et tout.

505 Si on veut de toute façon atteindre ultimement les objectifs de développement durable  
qui est de limiter les déplacements entre le lieu de travail, on ne pourra pas faire uniquement  
les emplois dans le centre-ville, on n'y arrivera jamais, sinon c'est un leurre ce qu'on dit dans le  
Plan de développement de Montréal. Donc il faut qu'il y ait à cet égard-là dans le plan un peu  
plus de matière pour trouver des façons de développer des emplois au plan local. Bon, ça  
510 répond plus ou moins à votre question mais...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

515 C'est ça, puis réduire la pauvreté finalement, avoir des cibles pour ça.

**M. YVES BELLAVANCE :**

520 Oui, parce que nous on l'a dit, on l'a dit dans notre mémoire, on pense que c'est une occasion pour une fois importante ce plan de développement là pour parler des besoins de la population montréalaise et non pas de la grande région de Montréal, pas parce que – on est très accueillants, on accueille les gens de toutes les régions du Québec et de la Rive-Nord, de la Rive-Sud mais on a aussi un devoir de répondre aux besoins de notre population, sinon on en laisse en plan.

525 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Merci beaucoup.

**M. JEAN BURTON, président :**

530 Merci beaucoup, Madame Fortin, Monsieur Bellavance.

**M. YVES BELLAVANCE :**

535 Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

540 Merci de votre participation. J'inviterais maintenant madame Gould, s'il vous plaît.

**Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

545 Je suis Nina Gould et ma compagne, c'est madame Anne-Marie Bilodeau, toutes les deux de l'Île-des-Sœurs.

**M. JEAN BURTON, président :**

Bienvenue, Mesdames!

550 **Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

Bonjour! Je suis Nina Gould, présidente du Comité pour la protection du patrimoine – Île-des-Sœurs, organisme à but non lucratif inc. Le Comité intervient pour requérir la création d'un réseau de parcs municipaux pour la Ville de Montréal, soit un parc-ceinture tel qu'adopté dans le PMAD – le Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Ce parc-ceinture est indispensable pour le bien-être des citoyens et la biodiversité des écosystèmes. Il est aussi indispensable – et je vous le dis au lieu de dire – pour limiter la banlieue et ainsi protéger l'agriculture.

560 C'est pourquoi le Comité appuie la mission du Centre d'écologie urbaine de Montréal de proposer des pratiques urbaines qui contribuent à créer des villes écologiques et en santé. C'est aussi pourquoi il est partenaire du parc écologique de l'archipel de Montréal qui représente plus de 100 organismes de conservation, incluant dix-sept municipalités. Il faut agir maintenant, non pas que les milieux naturels tant aimés sont menacés de disparition. Les citoyens observent l'inaction des municipalités. Déjà, les familles fuient la Ville de Montréal. Plus de 35 ans de lutte pour un terrain de golf toujours menacé de développement. Demandez aux citoyens, ils savent que les plus beaux endroits sont les plus convoités par les promoteurs.

570 Au nom des résidents de Montréal, je demande aux élus et aux urbanistes et aux experts en aménagement de mettre à l'abri du développement les milieux naturels les plus contestés et déjà répertoriés.

575 Alors je vous présente le mémoire – ça, c'est juste l'introduction – parce que le titre du mémoire, c'est : *Créez un parc-ceinture pour Montréal*, présenté par le Comité pour la protection du patrimoine – Île-des-Sœurs.

580 Le grand Montréal souffre d'un déficit d'aires naturelles. Seulement 2,5 % des milieux naturels y sont protégés tandis que la norme internationale est fixée à 17 %. Les partenaires du PÉAM ont donc élaboré un plan des sites à conserver. Pour créer le parc-ceinture, le PÉAM prévoit atteindre 12 % de milieux naturels protégés en 2015 et 17 % en 2020.

585 Intégrer dans le Plan de développement de Montréal le projet de parc-ceinture, c'est préserver les terres agricoles, source d'environ 50 % de la nourriture produite au Québec, préserver les derniers écosystèmes – milieux naturels et milieux humides – bâtir une métropole où la santé des écosystèmes et la santé humaine sont placées au premier plan, bâtir une métropole où il fait bon vivre.

590 Trop souvent les développements immobiliers, routiers et même d'infrastructures récréatives telles que les pistes piétonnes asphaltées et éclairées sont faits au détriment des milieux naturels. Pour la protection du patrimoine naturel, la mise en œuvre du PDM doit surtout et avant tout protéger la biodiversité de l'écoterritoire des Rapides et dans le cas de Verdun, le boisé humide de l'Île-des-Sœurs avec ses zones tampons.

595 Les rapides de Lachine constituent l'un des écoterritoires les plus importants de Montréal. Il comprend le refuge d'oiseaux migrateurs de l'île aux Hérons, le Domaine Saint-Paul et les berges de l'Île-des-Sœurs. Il représente une zone de patrimoine d'intérêt collectif qui mérite une protection juridique. Ce parc-ceinture doit avoir un statut légal – servitude d'arrondissement historique et naturel ou autre chose – une réglementation claire et incontournable, le pouvoir de faire des études d'impact de tout projet ou ensemble de projets  
600 contigus à ce territoire, un programme d'acquisition de terrain. Rappelons que sans statut légal de protection, aucun organisme, aucun gouvernement, aucun citoyen ne donnera un sou.

605 Les citoyens aiment travailler en partenariat pour conserver la nature. Ils savent que seulement 2,5 % des milieux naturels du grand Montréal sont protégés et ils savent que les biens du domaine municipal n'ont aucun statut légal de protection. Ils savent aussi que la protection de la nature dépend de la volonté municipale en partenariat avec les promoteurs. Le

PDM est l'outil essentiel pour réaliser le parc-ceinture car il faudra multiplier les partenariats d'acquisition qui financeront les nombreux projets de conservation au niveau local.

610 Historique de l'Île-des-Sœurs. En 1998, un maire et un promoteur projettent de construire dans un boisé. Les citoyens protestent et exigent l'achat des voisins qui restaient. Un comité est incorporé. La municipalité adopte alors l'acquisition de quelques hectares de boisé. Pour acquérir à part égale et au prix égal des hectares additionnels, le Comité mène alors une campagne de financement et ça, c'est le Comité patrimoine Île-des-Sœurs.

615 Je vous fais une suggestion ici pour comment faire – c'est notre expérience – et il y a donc une possibilité de faire un programme d'acquisition en partenariat. Trouver, il faut trouver une aire naturelle appartenant à un promoteur, un comité incorporé formé de bénévoles, des centaines d'amis toujours localement, un donateur principal, une fondation de bienfaisance pour remettre les reçus d'impôt aux donateurs, un directeur régional grand soutien en  
620 environnement. Et ajoutez à ça, une municipalité future propriétaire du bien, une servitude de conservation et de non-construction du gouvernement du Québec.

625 Alors voici comment ceci se déroule. 1) Constituer les premiers éléments pour acquérir l'aire naturelle, de concert avec le directeur régional qui retiendra le certificat d'autorisation jusqu'à la fin de la campagne ou la remise d'une lettre de crédit. Ceci permet de négocier le nombre d'hectares à acquérir. 2) Ajouter le nouveau propriétaire, c'est-à-dire la municipalité et ajouter une servitude à tout ça. Voilà un ajout au futur parc-ceinture où tous les partenaires sont gagnants. Nous n'avons pas le choix. Il nous faut un parc-ceinture accessible à tous. Les  
630 prix d'acquisition montent, c'est une question de crédibilité, il faut agir parce que l'argent n'est pas là souvent. Il faut créer.

635 Quant à l'impact du déficit de nature, François Cardinal, éditorialiste à *La Presse*, explique dans son livre *Perdus sans la nature* que le déclin du jeu libre à l'extérieur est un problème de santé publique : obésité, hyperactivité, déficit d'attention, trouble de comportement et stress. Vu que le déficit de nature équivaut à pauvreté, décrochage scolaire et troubles de santé, de nombreuses fondations peuvent faire un don principal pour soutenir

640 une campagne de protection d'une aire naturelle et créer ainsi un environnement sain pour les  
enfants et leurs familles. D'autres organismes peuvent fournir une subvention ou un  
encadrement. Dans notre cas, le rôle de la Fondation de la faune du Québec a été primordial :  
collecte de contributions, remise de reçu d'impôt, dons financiers, soutien technique et suivi de  
sauvegarde du terrain.

645 Parc-ceinture = patrimoine naturel protégé. Classement métropolitain pour tout parc-  
nature et parc de voisinage du domaine municipal : les dix-sept écoterritoires, les terres  
agricoles et les milieux pas encore mis à l'abri du développement selon le plan d'action du  
PÉAM, incluant le golf Meadowbrook, le grand espace vert aux arbres centenaires du bien  
public de l'Institut Douglas et l'Île Charron – l'Île Charron, c'est déjà fait – située à l'entrée du  
650 Parc national des Îles-de-Boucherville; statut légal pour assurer la pérennité des sites;  
règlementation énumérant les conséquences qui découleraient d'un non-respect des  
obligations; limitation des projets de développer dans les sites contigus au parc-ceinture; volet  
d'acquisitions et partenariat.

655 Messieurs, Mesdames, Montréal doit protéger, augmenter et mettre en valeur son  
patrimoine naturel. Montréal doit conserver 17 % des milieux naturels de son territoire.  
Montréal doit donc multiplier ses projets de conservation de la nature. En adoptant le projet de  
parc-ceinture dans le PDM, Montréal possèdera un outil de planification qui lui permettra de  
coordonner ses projets de conservation et de développement. Au nom des résidents de  
Montréal, je vous réitère la demande sociale urgente de la création d'un parc-ceinture et je  
660 vous prie d'intégrer dans le Plan de développement de Montréal les milieux naturels  
répertoriés du plan d'action PÉAM, et ce, incluant le Domaine Saint-Paul, ses zones tampons,  
les parcs et berges de l'Île-des-Sœurs.

Merci beaucoup.

665 **M. JEAN BURTON, président :**

Merci beaucoup, Madame. Vous vouliez ajouter quelque chose, Madame? Non. Merci  
beaucoup. J'aurais deux questions pour vous, Madame. Quel est le lien entre ce parc-ceinture

670 auquel vous faites allusion et ce qu'on retrouve dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement sous l'appellation de trame verte et bleue? Est-ce qu'on parle de la même chose? Est-ce qu'on parle de quelque chose de différent?

**Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

675 Je ne peux pas vous le dire parce que la nomenclature, c'est vague. Et puis, en effet, nous avons déjà l'expérience aux environs de Toronto avec la ceinture verte et parc-ceinture ou trame verte et bleue. Parc-ceinture, normalement, je ne sais pas si on fait la différence entre bleu et vert, parce que la raison pourquoi c'est seulement 2,5 % des parcs qui sont protégés à Montréal, ça n'inclut pas les eaux. Les eaux sont soit fédérales ou provinciales. Les eaux, ce  
680 n'est pas municipal. Les berges, oui. Le gouvernement du Québec a cédé les berges aux municipalités, ce qui a présenté un danger de développement avec des projets incessants, continuels parce qu'un projet, c'est pour générer un cycle de finance.

**M. JEAN BURTON, président :**

685 Vous mentionnez une servitude de conservation et de non-construction du gouvernement du Québec.

**Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

690 Ah oui!

**M. JEAN BURTON, président :**

695 Est-ce que vous en connaissez des villes qui ont ce type de servitude?

**Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

700 Oui. Notre Comité, le Comité pour la protection du patrimoine – Île-des-Sœurs, a été  
fondé en 1998 par Madeleine Fleury et j'ai continué en 1999, elle a pris congé. Et en l'an 2000,  
Verdun avait proposé l'achat des dix derniers hectares, ce qui a été refusé par la population  
parce qu'uniquement la population qui était 14 000 dans le temps devait les payer, pas tous les  
Verdunois, O.K.? Alors à ce moment-là, monsieur Bossé, Georges Bossé, a repris son travail  
705 pour faire avancer le développement qui était coincé et il a proposé d'acheter trois hectares du  
restant et d'élargir les berges et de créer des zones tampons qui pourraient servir à la  
population, des zones tampons vouées uniquement à la conservation et des zones tampons  
qui étaient des zones de récréation.

710 Alors je vais vous les énumérer. Les berges, évidemment, il y a donc les quinze mètres  
de plus que les hautes eaux, donc c'est les berges et les quinze mètres, ils les ont élargies  
mais aujourd'hui, ils ont retiré ça pour mettre une rue de ville pour les voitures de pompier et  
tout ça. Ils auraient pu faire comme dans la voie maritime vers Saint-Lambert en concassé par  
terre mais de toute façon, ils ont fait une rue asphaltée. De plus, ils ont asphalté les pistes  
piétonnes. Je peux vous faire transmettre par courriel le sondage Léger Marketing qu'on a fait  
715 auprès des insulaires pour savoir s'ils voulaient que la piste piétonnière soit asphaltée et s'ils  
voulaient que ladite piste devrait être éclairée. Et c'est un sondage très intéressant. Huit  
personnes sur dix ont dit qu'ils voulaient une surface non asphaltée, parce qu'on est une  
population jeune, très jeune avec des enfants ou vieillissante, quoi.

720 **M. JEAN BURTON, président :**

Sur la notion de servitude.

**Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

725 O.K., je continue. Les zones tampons du boisé Saint-Paul et les trois hectares, les  
zones tampons étaient donc le bois riverain, le corridor vert, les berges, c'était les zones

730 tampons de conservation. Ensuite, il y avait le golf, le parc aujourd'hui Maynard-Ferguson dans le sud et le parc Archambault qui contient les jardins communautaires et le terrain de jeu pour le soccer. O.K., ça, c'est les zones tampons du boisé de l'Île-des-Sœurs.

735 Alors monsieur Bossé a présenté une option qui était excellente parce qu'il a fait des compromis. Il a dit : « Nous, on achète trois hectares et puis on établit les zones tampons. Et ça sera un développement en 2000, ça sera un développement harmonieux et écologique. » Ses propres paroles écrites dans le magazine de l'Île-des-Sœurs. À ce moment-là, on a dit : « Mais vous voulez acheter, vous allez acheter trois hectares du promoteur. Nous, on veut faire la même chose à part égale. » Et c'est ça qu'on a fait. Enfin, on a ajouté au boisé deux pour le comité pour le prix de trois qu'a payé la Ville, donc c'était deux hectares boisés d'origine des Sœurs et trois hectares d'origine, c'était le boisé humide avec des étangs et des grenouilles, des crapauds, des tas de choses, O.K. de grande valeur écologique.

745 Et à ce moment-là, en 2001, on a dit : « O.K. On va travailler avec la direction régionale du ministère de l'Environnement » dans le temps et il a retenu le certificat d'autorisation afin de permettre de faire les matières financières et le promoteur a vendu donc deux hectares pour les passer à la Ville qui a consenti à les prendre et on a ajouté ensemble cinq hectares boisés d'origine de l'époque des Sœurs au boisé Saint-Paul qui est le Domaine Saint-Paul.

750 Et ce projet a eu le prix Orange. Pourquoi? Parce que d'abord, c'était un partenariat sans pareil et composé d'une municipalité, d'un groupe local, la Fondation de la faune, le gouvernement du Québec qui a signé la servitude et le promoteur. C'était une entente avec cinq entités. Et pourquoi c'était un succès? Parce que les cinq hectares ont été protégés par une servitude de conservation et de non-construction et c'était une première pour l'île de Montréal.

755 Deuxièmement, on a demandé pour faire – parce que les gens ont contribué des sous et pour que ce soit une entité qui permettrait la pérennité de ce boisé et son ajout – on a demandé à monsieur Bossé aussi d'implanter une servitude sur le boisé qu'ils avaient protégé en 91 et avec son lac. Alors les vingt-six hectares, c'est tout protégé par une servitude.

760 Maintenant, nouvelle époque et nouvelle inaction par les élus. Ils n'ont jamais voulu  
protéger les zones tampons. Pourtant, monsieur Beauchesne, Patrick Beauchesne, directeur  
de Patrimoine écologique et parcs à Québec, il nous a expliqué et on a expliqué au maire  
intérimaire, madame Marotte, que c'est très facile. Il y a pour les zones de conservation qui  
sont zonées P1, on n'a qu'à faire l'exception, la réglementation d'exception d'usage parce que  
765 le bois riverain qui fait partie du bord de l'eau, les berges et le corridor qui lie donc le bord de  
l'eau au boisé – parce que tout autour du boisé, ça a été remblayé, vous comprenez – donc le  
lien qui a été créé, ça rattache le boisé au fleuve pour ainsi dire. Ces zones-là, on n'a pas  
besoin de servitude. Ça coûterait moins cher. C'est moins coûteux et plus pratique et plus  
facile. Mais ils sont toujours en réflexion. Alors...

770 **M. JEAN BURTON, président :**

Madame Gould, il faudrait s'arrêter là-dessus, s'il vous plaît.

775 **Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

Ceci, ça vous montre qu'on a eu l'expérience de protéger déjà et on veut maintenant  
que la Ville de Montréal se mette à vraiment protéger de vrai, de vrai.

780 **M. JEAN BURTON, président :**

D'accord.

785 **Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

Parce que cette consultation et suite à la consultation du PMAD, en effet, c'est la  
même chose. Et il faut se mettre à travailler.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

790 Il faut de la volonté. C'est ça. C'est le mot de la fin.

**Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

795 De la volonté. Ils disent qu'ils ont la volonté mais la volonté, ce n'est même pas réel.  
On veut le faire, oui, tout le monde veut le faire. C'est l'action qui compte.

**M. JEAN BURTON, président :**

800 Merci, Madame.

**Mme NINA BLUSSÉ GOULD :**

Merci beaucoup. Au revoir!

805 **M. JEAN BURTON, président :**

J'inviterais maintenant, madame Isabelle Foisy.

**Mme ISABELLE FOISY :**

810 Bonjour!

**M. JEAN BURTON, président :**

815 Bonjour!

**Mme ISABELLE FOISY :**

820 Alors si j'ai bien compris, vous avez déjà reçu la documentation. Excellent! Je me présente, je suis Isabelle Foisy, je suis la directrice générale de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et pour nous, pour la Chambre, c'est la première fois qu'on dépose un mémoire quel qu'il soit, en fait, de façon publique de cette façon-ci. On a déposé des mémoires dans les dernières années mais jamais présenté le mémoire. Donc pour nous, c'est vraiment une belle opportunité de pouvoir vous présenter notre façon de voir les choses mais aussi de  
825 s'assurer que l'est de Montréal puisse être reconnu au Plan de développement de Montréal. Donc on a eu la première présentation du Plan de développement de Montréal cet été ou un peu avant l'été par les gens de la Ville de Montréal et donc on n'a pas été, nous, soumis depuis de nombreux mois et donc c'est dans ce sens-là que je vais vous présenter un peu les différentes réflexions.

830 Alors je vais commencer par le début, vous parler un peu de qui est la Chambre de commerce de l'Est de Montréal. Donc la Chambre de commerce de l'Est de Montréal existe depuis plus d'une vingtaine d'années. On regroupe 1 200 membres et on est donc la deuxième plus grande chambre sur l'île de Montréal après la Chambre de commerce de Montréal métropolitain qui vous a rencontrés la semaine dernière.

835 On regroupe plusieurs organisations de différents secteurs, qu'on parle du secteur manufacturier, du secteur culturel, industriel, les différents services, des grandes entreprises et des PME. On couvre un vaste territoire et c'est important pour moi de vous présenter le territoire qu'on couvre, on couvre donc du boulevard Saint-Laurent jusqu'à la Pointe-de-l'Île, du fleuve à Rivière-des-Prairies. On représente donc plus de 30 000 entreprises et 650 000 habitants. Alors ça met quand même le contexte sur ce qu'on représente à la Chambre.

840 On représente donc plus de 30 000 entreprises et 650 000 habitants. Alors ça met quand même le contexte sur ce qu'on représente à la Chambre.

845 Le ton que je vais donner aujourd'hui est un ton vraiment de conciliation. Je pense que ce que le Plan de développement de Montréal produit aujourd'hui, on est en accord avec la majorité des choses qui sont présentées. Toutefois, certains axes sont peut-être moins adressés et c'est sur ça qu'on voudrait présenter aujourd'hui.

850 On pense qu'au niveau de l'infrastructure, surtout au niveau du transport, il y a des belles choses qui sont présentées au Plan de développement de Montréal. Toutefois, au niveau culturel, au niveau industriel, touristique, on trouve que c'est peu abordé. C'est dans ce sens-là que je vais vous parler.

855 Alors c'est certain qu'on va prêcher – je voulais dire pour notre paroisse – mais on va prêcher pour notre territoire et on considère que peu d'éléments proposés qui avaient été présentés lors de la Stratégie de développement économique 2011-2017, il y avait un plan spécifique de l'est de Montréal qui avait été déposé par le maire de l'époque auprès des membres de la Chambre. Il y avait beaucoup de travail qui avait été fait tant au niveau des membres de la Chambre, des différents comités de travail dans l'est de Montréal, pour arriver à ce plan-là qui a été déposé en novembre 2011 – vous semblez avoir une question? Par la suite? Parfait.

865 Alors plusieurs des éléments, notre recommandation, c'est qu'on prenne fi des différents éléments qui avaient été proposés lors de la Stratégie de développement économique 2011-2017 et de l'ajouter à même le Plan de développement de Montréal. Quand on regarde la carte à l'intérieur du Plan de développement de Montréal, on voit qu'il y a beaucoup de choses qui sont structurées alentour du centre-ville et on pense que, de part et d'autre, dans les différentes extrémités du territoire, qu'il y a lieu de peut-être convenir d'avoir plus précisément des actions ou des projets clés.

870 On a fait plusieurs relances par rapport au plan de développement stratégique qui nous avait été proposé et puis compte tenu du changement qu'il y a eu à Montréal au niveau des différents élus, je pense que c'est une des raisons pour lesquelles on n'a pas eu de suivi. Ce qui m'amène aussi à vous parler justement de l'amélioration au niveau de la gouvernance et du leadership de Montréal.

875 Et ce plan-là qu'on propose aujourd'hui, j'ai déjà entendu quelqu'un en parler un peu plus tôt aujourd'hui, mais le plan qui arrive aujourd'hui arrive deux mois avant les élections municipales et donc on ose espérer que ce qu'on va faire comme recommandation pourra être

880 utilisé par les élus et que si ces élus-là qui ont des promesses aujourd'hui, qu'ils puissent avoir eux aussi la possibilité de pouvoir agréments, si vous voulez, le plan de développement pour les vingt prochaines années.

885 Alors pour les recommandations, vous les avez à l'intérieur de la documentation, afin de prendre position, la Chambre, on a créé il y a déjà plus que cinq ans, un comité qui travaille sur les enjeux socioéconomiques de l'est de Montréal et c'est avec ceux-ci que je vais vous présenter certaines des recommandations

890 Alors la première recommandation, ça touche le transport en commun. Alors actuellement, dans l'est, si vous dépassez une certaine zone, si on va à l'extérieur d'où existe présentement la ligne de métro, il est fort difficile de se déplacer à l'extérieur des heures de pointe. Donc pour nous, il est important, pour retenir les talents, c'est difficile la main-d'œuvre dans l'est de Montréal, pour retenir les talents, pour augmenter l'attractivité des entreprises et des familles tout en augmentant la qualité de vie des Montréalais, c'est important pour nous que l'offre de transport en commun soit améliorée, qu'on parle bien évidemment du train de 895 l'Est mais aussi du prolongement du métro vers l'est, vers Anjou. Pour nous, il est clair – vous en avez parlé dans le plan de développement, c'est parfait, mais au niveau de la priorisation des différentes démarches qu'il y a dans le plan – pour nous, il est important qu'on y apporte une attention particulière.

900 Alors pour cela, on croit au prolongement de la ligne bleue du métro vers Anjou et on pense que ça apporterait une véritable bouffée d'oxygène à l'est de la Ville. Et ce projet-là permettrait une fluidification des accès aux centres économiques et industriels aux heures de pointe. Ça favoriserait également des échanges économiques entre l'est et l'ouest en ouvrant de nouveaux horizons aux particuliers. Puis évidemment, ça favoriserait également le 905 déplacement du côté des transports en commun. Alors donc on appuie les recommandations du Plan de développement de Montréal et on désire que ce projet-là soit priorisé.

Au niveau du transport des marchandises, la présence du Port de Montréal dans l'est de la ville génère un flux des véhicules de transport de marchandises lourdes très important. On parle

910 de plus de 2 500 camions par jour qui arrivent et qui quittent le port. Et donc, quand on parle de la  
rue Notre-Dame, du prolongement du boulevard l'Assomption et des nouveaux accès de  
l'autoroute 25, pour nous, c'est important que ce projet-là puisse voir le jour rapidement.

915 Il y a le 10 mai dernier, dans le cadre d'une collaboration en vue d'améliorer les accès  
routiers du Port de Montréal, il y a une entente qui a été signée entre le ministère des Transports,  
la Ville de Montréal, le Port de Montréal pour procéder au prolongement du boulevard  
l'Assomption jusqu'à la rue Notre-Dame et au prolongement de Dickson. Et pour nous, ce projet-là  
va faciliter le transport des marchandises en raccordant directement le port au réseau routier  
supérieur. Et pour nous aussi, il est important de voir la mixité, donc de s'assurer que les  
920 transports lourds aient leur propre réseau pour s'assurer qu'au nord d'Hochelaga, on puisse avoir  
plus de gens qui soient plus résidentiels et qu'au sud d'Hochelaga, ce soit un secteur qui soit plus  
industriel ou semi-commercial.

925 Donc la Chambre appuie fortement ce projet, puisqu'en concentrant les déplacements de  
camions sur un secteur industriel, ce projet diminuera le transit de camions sur la rue Notre-Dame  
en donnant un accès plus rapide à l'autoroute 25. En plus, il permettra de désenclaver le  
développement des terrains à vocation industrielle. Donc la Chambre souhaite vivement que cette  
signature soit suivie d'un début des travaux dans des délais raisonnables puisqu'il s'agit d'une  
avancée importante pour l'Est.

930 Troisième enjeu, vous n'êtes pas sans savoir que l'extrême est du territoire, c'est tout ce  
qui est pétrochimique qu'ils traitent dans l'est. Donc pour nous, le renversement de la canalisation  
numéro 9 est un projet important. Sachant très bien que c'est un projet fédéral, il a quand même  
une importance au niveau des gens qui demeurent dans l'est, des travailleurs dans l'est et donc  
935 c'est de cette façon-là où on voit l'implication municipale.

940 Alors l'industrie pétrochimique et chimique de l'Est de Montréal doit diversifier ses sources  
d'approvisionnement de produits pétroliers. Présentement, la majorité des produits pétroliers  
arrive par cargo, soit par bateau, soit par train. On ne reçoit pas présentement, la canalisation  
numéro 9, le flux a été changé dans les années 80. Maintenant, on veut que le flux soit rechangé

pour revenir de l'ouest vers l'est. La raison principale de ça, c'est pour avoir une accessibilité à des tarifications similaires pour l'ensemble des différentes entreprises qui travaillent dans le domaine chimique et pétrochimique. Donc c'est au niveau de la compétitivité puis de s'assurer du maintien de l'entreprise pétrochimique dans l'Est. On a déjà perdu Shell il y a quelques années.

945 Donc pour nous, il est important, tant au niveau des emplois directs et indirects, de s'approvisionner à des coûts compétitifs auprès du pétrole.

Donc notre recommandation, c'est que le renversement de la canalisation 9, c'est vraiment pour nous un secteur et un enjeu stratégique vital qui permet une rétention des grandes

950 entreprises qui œuvrent dans le domaine de la chimie dans l'est de Montréal et ça permet aussi un apport économique extrêmement important puisque l'industrie pétrochimique représente des milliers d'emplois directs et indirects. On a évalué à plus de 7 000 emplois directs et indirects.

Nous estimons que ce projet ouvrira la porte à un approvisionnement en pétrole à

955 Montréal plus compétitif et favorisera le maintien de cette industrie dans l'Est. Nous espérons que les entreprises qui œuvrent dans le domaine depuis plusieurs années puissent réaliser ce projet critique en appui avec les gouvernements et bien évidemment en accord avec les règlementations qui sont déjà en place.

Le quatrième enjeu dont je vais vous parler aujourd'hui – puis je vais me limiter à ça

960 aujourd'hui, vous avez d'autres recommandations dans votre document – il s'agit de tout ce qui tourne alentour du Parc olympique, de l'Espace pour la vie et du pôle Maisonneuve.

Alors vous n'êtes pas sans savoir que dans les derniers mois, les dernières années, il y a

965 une belle revitalisation qui se passe tant au niveau de l'occupation de l'esplanade, des visites qui se font avec les quartiers. Et pour nous, tout ce qui entoure ces installations-là, le Jardin botanique, l'ouverture du nouveau planétarium, Rio Tinto, Alcan, l'Insectarium, le Biodôme, c'est un pôle d'attraction unique au Canada, et pour nous, cette partie-là récréotouristique est moins adressée à l'intérieur du plan. Et comme on a le pôle olympique, surtout le mât du stade,

970 l'emblème par excellence de façon internationale, des études démontrent que quand on parle de

Montréal à l'international, c'est le pôle olympique et le Parc olympique qui sort comme étant l'emblème international de Montréal.

975 Et donc pour nous, il est important que la Ville de Montréal et que le plan dans les vingt prochaines années s'adresse et se soucie du fait que ce pôle récréotouristique là puisse être agrémenté. Et donc plusieurs alternatives ont été proposées. La Chambre de commerce de l'Est de Montréal, on n'a pas pris position sur une façon plutôt qu'une autre. Toutefois, ce qu'on veut, c'est que le Parc olympique puisse être utilisé douze mois par année, ce qui n'est pas le cas présentement compte tenu d'un toit qui limite les promoteurs à pouvoir utiliser ce toit-là et compte  
980 tenu des différentes situations climatiques qui peuvent se passer.

Donc il est essentiel pour nous que les autorités chargées de prendre une décision quant à l'avenir du toit du stade se prononcent rapidement en engageant dans les plus brefs délais des actions qui permettront de proposer une solution viable. Nous considérons ce pôle comme un pôle  
985 touristique de premier plan. Et comme je vous l'ai dit tantôt, le Parc olympique est l'emblème de Montréal à l'international et donc, voilà.

Je voudrais juste terminer rapidement peut-être sur deux différents enjeux. On parle de décontamination des sols. Il y avait le programme Climatsol qui a déjà existé par le passé, qu'on  
990 doit revoir. Je ne veux pas y mettre beaucoup de temps maintenant. Il est dans la documentation. Et tout ce qui est le secteur de la santé, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et tout le pôle de la santé est très important dans l'est. Donc il y a des investissements majeurs qui doivent être faits et on voudrait – nous, on fait partie de la coalition pour s'assurer que les différents investissements puissent être faits.

995 En terminant, on croit qu'il est impératif que la vision du développement de Montréal prenne en compte des enjeux prioritaires de l'est de Montréal afin de permettre à notre territoire de développer le plein potentiel socioéconomique. La qualité des entreprises de l'est de la Ville, les forces vives en présence, le potentiel de développement, la diversité des secteurs d'activités,  
1000 les bases structurelles actuellement en place sont autant d'avantages qui permettent de penser que nous avons un rôle majeur à jouer dans les prochaines décennies.

Donc miser sur l'est, c'est offrir à la métropole une existence industrielle et économique forte et c'est de permettre un rayonnement de l'ensemble des villes sur le plan régional, national et international.

1005

**M. JEAN BURTON, président :**

Merci.

1010

**Mme ISABELLE FOISY :**

Bienvenue.

1015

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1020

Je comprends de votre mémoire que vous proposez une mise en priorité d'un certain nombre d'actions très structurantes pour l'est de Montréal. Mais sur un certain nombre de concepts-clés du programme de développement, comme par exemple, la ville compacte qui sera construite sur elle-même ou les TOD, comment l'est, qui est configuré autrement que bien d'autres parties de la Ville, comment l'est reçoit ces concepts-là? Est-ce qu'ils sont pertinents et est-ce que vous les soutenez?

1025

**Mme ISABELLE FOISY :**

Bien, en fait, je vais parler pour les gens d'affaires parce que vous savez qu'il y a neuf arrondissements différents sur le territoire de l'est de Montréal, autant de différentes façons de voir les choses. Alors pour les gens d'affaires de l'est, ce qui est important, oui, vous avez raison, les TOD font partie du développement et je pense que c'est bien soulevé dans le Plan de développement de Montréal. Alors on est en faveur de la façon dont c'est présenté.

1030

Toutefois, pour nous, on trouve qu'il n'y a pas assez d'éléments structurants qui sont considérés dans le plan actuel, d'autant plus, comme je vous l'expliquais tantôt, qu'on a passé

1035 tellement de temps à parler des TOD, à parler de plusieurs éléments dans le plan de  
développement de l'est de Montréal qui a été présenté il n'y a pas longtemps, qui moins de deux  
ans et que peu de ces éléments-là se retrouvent dans le plan, je pense que c'est surtout ça la  
déception. Au-delà de ça, les principes qui guident le Plan de développement de Montréal, on est  
1040 en faveur de la façon dont c'est présenté, mais certainement que plusieurs des éléments ne sont  
pas priorisés non plus. Donc on a un ensemble d'éléments moins priorisés. Et nous, notre  
intention, c'est d'ajouter certains des éléments mais également de prioriser ceux dont je vous ai  
parlé aujourd'hui.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1045 Juste une précision pour ma vieille mémoire, mais est-ce que ce plan-là est dans la  
liste des plans énumérés à la fin du document PDM ou si...

**Mme ISABELLE FOISY :**

1050 Je ne sais pas.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1055 On va le vérifier, parce qu'il y a toute une liste de plans et de programmes, de  
politiques qui sont en principe couverts par le parapluie PDM. On vérifiera. Merci.

**Mme ISABELLE FOISY :**

Ce n'est certainement pas sorti dans les éléments résumés et dans la documentation.

1060 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Vous avez bien mentionné que le renversement du sens de la canalisation 9, c'était plutôt le fédéral qui intervenait sur ce dossier-là, mais quel rôle la Ville – concrètement – la Ville peut-elle jouer?

1065

**Mme ISABELLE FOISY :**

En fait, de faire respecter la réglementation, tant au niveau du développement durable, qu'il y a certainement de la réglementation qui est en place présentement. Qu'on parle au niveau des emplois aussi, au niveau de la qualité de vie de ces différents arrondissements-là. Donc c'est dans ce sens-là que la Ville peut certainement nous soutenir, parce qu'il va sans dire qu'il reste qu'une seule usine de transformation dans l'est et si elle devait quitter, alors on pense qu'on doit être prévenant plutôt que d'arriver et de se dire : Bon, bien, maintenant, qu'est-ce qu'on va faire avec les fournisseurs? Qu'est-ce qu'on va faire avec l'ensemble des entreprises qui gravitent autour de ça? Alors je pense que la Ville doit, de façon préventive, bien comprendre ces différents enjeux-là, sans se positionner sur le renversement mais de comprendre les impacts que ceci peut avoir à plus long terme sur tant les emplois, les gens et la réglementation.

1070

1075

1080 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Une dernière question rapide. Le remplacement du toit, est-ce que l'adhésion est assez généralisée pour que la Ville procède au remplacement du toit?

1085

**Mme ISABELLE FOISY :**

Pour les gens d'affaires, tout à fait. Nous on n'a pas de préférence que ce soit un toit fixe, un toit amovible. Ce qu'on veut, c'est qu'il faut que ça fonctionne et que ça soit viable. On voit de plus en plus de gens aller au stade olympique, aller au parc, de faire des liens entre les différentes installations de l'Espace pour la vie. Il y a un momentum qui existe présentement. Il

1090

ne faudrait pas attendre la prochaine consultation ou le prochain plan de développement pour l'inclure. Il n'est pas mentionné du tout dans le plan de développement actuellement.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1095

D'accord. Merci.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1100

Juste une précision parce qu'on m'a remis la liste des – on me dit, il y a une Stratégie de développement économique 2011-2017 à Montréal. Est-ce que le plan de l'est auquel vous référez découle de cette stratégie-là?

**Mme ISABELLE FOISY :**

1105

Je pense que oui. C'est qu'il y avait deux plans. Il y a un plan de développement de l'est qui était inclus dans le plan de développement économique mais je ne l'ai pas vu spécifiquement identifié. Je peux vous en laisser une copie avec plaisir.

**M. JEAN BURTON, président :**

1110

Merci, Madame Foisy.

**Mme ISABELLE FOISY :**

1115

Merci beaucoup!

**M. JEAN BURTON, président :**

1120

J'inviterais maintenant monsieur Pierre Marcoux.

**M. PIERRE MARCOUX :**

Bonjour, Messieurs, Dame!

1125

**M. JEAN BURTON, président :**

Bonjour!

1130

**M. PIERRE MARCOUX :**

Ma présentation, je l'ai faite avec un visuel PowerPoint. Comme vous avez vu, il y a beaucoup, beaucoup d'images, tout ça. Je vais me concentrer sur les 70 premiers parce que, bon, il y a des annexes et tout ça. Vous pouvez toujours le regarder.

1135

**M. JEAN BURTON, président :**

Tout ça en dix minutes?

1140

**M. PIERRE MARCOUX :**

Les 60 premiers, je peux le faire en 10 minutes.

1145

**M. JEAN BURTON, président :**

D'accord.

1150

**M. PIERRE MARCOUX :**

Je suis citoyen du sud-ouest. Alors mon mémoire est concentré surtout finalement sur mon interprétation personnelle de ma vision du coin. Donc je donne beaucoup d'exemples du sud-ouest et de LaSalle. Ce que moi je vois comme vision qu'on devrait faire finalement à

1155 Montréal, c'est qu'on doit promouvoir le transport actif parce qu'il y a la marche, le vélo, c'est gratuit, c'est économique puis on fait ça tous les jours finalement. Donc on a des citoyens en meilleure santé.

1160 Ce que je m'aperçois, par contre, dans le plan, l'objectif de la part modale pour le transport sur l'île, transport actif c'est de 15 % présentement en 2008, puis on vise 18 % en 2020. Moi, je considère que c'est un peu faible, que ça devrait être beaucoup plus agressif par rapport à la Ville. D'ailleurs, le plan de transport profite de ça, dans le sens promeut, mais c'est que je considère que la réduction du nombre d'autos dans les quartiers, c'est primordial pour avoir une meilleure qualité de vie. Donc une autre chose qu'on doit faire, c'est finalement augmenter l'ouverture des pistes cyclables, les ouvrir plus tôt et les fermer plus tard dans la saison, puis aussi agrandir le réseau blanc.

1165 Une autre chose qu'on doit faire, il faut comprendre que – je comprends que le plan de vision est large et il n'y a pas beaucoup de points précis. C'est ce que les gens ont mentionné tantôt. Alors moi, j'en profite de donner des exemples. Dans mon quartier, je considère que finalement, la consolidation des noyaux villageois est importante, où on retrouve finalement des églises, des commerces, des bibliothèques et différentes activités économiques locales pour que les gens puissent y aller finalement sans utiliser leur voiture.

1175 Une autre chose aussi que je préconise, c'est que la Ville crée des corridors verts qui relient les différents parcs et lieux intéressants finalement, où il y a une biodiversité et tout ça. Donc dans le sud-ouest, je propose un réseau de corridors verts que je ne suis pas le premier qui a proposé ça et les gens d'Héritage Laurentien dans le sud-ouest à LaSalle, on préconise beaucoup ça aussi, c'est-à-dire la rue Irwin, la voie ferrée. Mais ce que je propose de nouveau, c'est que la rue Juliette devrait être prolongée finalement pour améliorer la connectivité entre un quartier puis le Carrefour Angrignon.

1180 Pourquoi qu'on veut créer des corridors verts? C'est pour améliorer la biodiversité, la détente, l'activité physique, puis indirectement la densification, parce que dans une ville plus intéressante, les gens vont être intéressés, les familles intéressées d'habiter finalement. Je donne

1185 des exemples de densification à Côte-Saint-Paul, Émard, que finalement, qu'on devrait penser, parce que quand on regarde le développement de Griffintown qui a lieu présentement, on est toujours, la Ville, en train de dire : Bien, on n'a pas d'argent. On s'est pris trop tard pour acheter des terrains pour faire des parcs. Bien, au nord du parc Ignace-Bourget qu'on voit en haut là, il y a toute une zone que moi je dis qu'un jour, elle va être développée, puis il faudrait peut-être prendre de l'avance, mettre des réserves de terrain, des choses comme ça.

1190 On voit en bas aussi le futur corridor vert. C'est la rue Juliette qui existe déjà dans un quartier mais que moi, je considère qu'on devrait acheter certains centres d'achats, des petits. C'est des *strip mall*, passer à travers, parce que finalement, tous les gens qui habitent ici, pour accéder au pôle économique qui est le Carrefour Angrignon ici, puis le Wal-Mart et tout ça, bien ils y vont en auto parce que finalement, le boulevard Newman, c'est un boulevard épouvantable. 1195 Puis on a la chance d'avoir finalement dans notre secteur le Parc Angrignon puis l'Institut Douglas qui a une superficie comparable au mont Royal. Donc c'est des grands espaces.

1200 Ça, ici, c'est un corridor vert qu'on a créé en 1980 quand ils ont construit le Carrefour Angrignon, puis c'est d'une pauvreté épouvantable. Donc ce que je considère, c'est qu'on devrait l'élargir puis planter des choses, puis de se retrouver – bien, les cyclistes ne devraient pas finalement être sur le sentier qui existe déjà puis que ça soit finalement des zones agréables pour le piéton. Plus on a des piétons, plus c'est intéressant. On peut mettre des valeurs ajoutées puis construire.

1205 Donc je considère tout le quartier, dans ce quartier-là, c'est LaSalle, c'est principalement l'arrondissement LaSalle, si on crée un corridor vert, on peut finalement faire une densification qui est intéressante, où qu'on va attirer les familles, puis qu'on va se dire : on va se réserver des lots de terrain pour des écoles, des choses comme ça. Ce n'est pas de ça qu'on a présentement 1210 comme urbanisation, qu'est-ce qui est en train de se créer autour du Carrefour Angrignon. On construit des quartiers comme le Dix30, c'est-à-dire où il y a le Wal-Mart en haut ici à cet endroit-là. C'est le paradis des autos.

1215 Donc en fin de compte, ce que je considère, la Ville devrait vraiment investir et mettre des mécanismes en place pour avoir des corridors verts, des lieux intéressants pour marcher, pas se retrouver comme en 2004 ce qui s'est passé là, qu'ils ont construit, il n'y avait même pas de trottoir. Ça a pris un autre trois ans, je pense, avant qu'ils en construisent.

1220 Il y a plusieurs gens qui mentionnent ça. C'est que finalement, on doit avoir un urbanisme de qualité où c'est le respect du piéton, des personnes âgées puis des vélos. Puis je pense qu'on doit obliger finalement une infrastructure sur les fameux centres d'achats de banlieue finalement, mais banlieue de Montréal.

1225 Là, ce que je vais mentionner, c'est que là, j'arrive encore dans une échelle plus locale. Je suis résident de la Paroisse Saint-Jean-de-Matha. Il y a deux ans, trois ans, la paroisse voulait vendre l'église, le parc qu'on voit là, le terrain de tennis, parce que ça appartient tout à eux – bien, à eux, à nous finalement comme citoyens et paroissiens – mais ils avaient pris la décision – ils étaient intéressés, approchés par des promoteurs puis la raison que les gens disaient, ils disaient : « Bien, le parc, il sert à rien. Il n'y a plus personne qui utilise ça. » Puis pourtant, depuis, 1230 dans tout l'arrondissement, le Sud-ouest, je les salue, ils essaient de réanimer les parcs mais ça, ce n'est pas le parc Saint-Jean-de-Matha, mais par contre, le Théâtre La Roulotte, ils étaient là régulièrement, il y avait des jeunes, il y avait finalement près de vingt groupes sociaux et sportifs dans le sous-sol de l'église puis le parc Saint-Jean-de-Matha.

1235 Donc la question qu'il faut faire : qu'est-ce qu'on doit faire pour que les parcs redeviennent un milieu de vie? Bien c'est qu'il faut permettre le jeu libre, il faut avoir des infrastructures, des groupes, puis c'est ce qu'on voit maintenant depuis. C'est l'Académie de tennis qu'on voit à cet endroit-là, c'est en arrière de l'église. Ils ont des cours, ils occupent finalement le terrain de tennis puis le parc.

1240 Donc comme conclusion – conclusion, je parle pour l'avenir des parcs – c'est qu'il faut avoir des organismes à but non lucratif motivés puis compétents. Puis il faut acheter le parc qui appartient à la paroisse parce que finalement, ça assurerait la pérennité du parc, pas se retrouver à tous les dix, douze ans, dire : « Ah! bien là, on veut vendre le parc. »

1245 Je vais aller plus rapidement, je vais aller – dans le Parc Angrignon, on se retrouve, on a des sentiers. Le parc n'est pas très utilisé l'hiver parce que finalement la ferme Angrignon, le chalet est fermé, les sentiers ne sont pas déneigés. C'est vraiment important que les sentiers soient déneigés puis qu'on ait accès à des abris puis des choses comme ça.

1250 Une autre chose, bien c'est de faire une liaison entre le Parc Angrignon et le fleuve. On voit l'Institut Douglas en bas ici. Il faut avoir une entente, il faut que la Ville ait une entente entre la Ville et l'Institut – le ministère de la Santé – pour que finalement on puisse d'une façon libre y aller.

1255 Là, c'est le fameux boulevard Newman qui est à côté du Carrefour Angrignon. Le trottoir n'est pas au même endroit. C'est à cet endroit-là que ça devrait être fait. On devrait faire une réorganisation en vue de piétons. C'est ce que je vous montre ici. C'est une maquette qu'un étudiant à l'université m'a faite pour moi. Mais finalement, si le boulevard était plus comme ça ici, avec une vie animée, la Ville serait plus intéressante.

1260 Une autre question, un autre point plutôt. C'est que la Ville devrait, je considère vraiment, trouver des fonds nécessaires pour augmenter les superficies d'espaces verts, c'est-à-dire parcs aussi pour la biodiversité et tout ça. Comment? En fin de compte, c'est qu'il faut les acheter. Acheter ou faire des ententes. Comme là, le prochain gros, gros édifice, c'est les centres hospitaliers autour du mont Royal qu'on risque finalement, ils sont sur le marché libre, on ne sait pas quoi faire avec ces gros édifices. Bien moi, je vous dis que ça devrait être des résidences universitaires, des CHLD, des coopératives d'habitation. Il y a différentes choses qu'on devrait faire, puis de conserver ce jardin-là ainsi que les différents espaces verts dans les différents hôpitaux universitaires.

1270 Je vous donne d'autres exemples de parcs à Saint-Henri qu'on pourrait construire en achetant des terrains.

1275 Ici, ça c'est à côté de l'échangeur Turcot, à l'intersection Turcot puis le canal Lachine. C'est des vues futuristes qu'on pourrait faire, les édifices à droite. Mais ce qui est important, c'est que finalement à cet endroit ici, c'est la filature de Dominion Textile qui est un bel édifice puis il est

1280 caché par des édifices très épouvantablement horribles. C'est des garages abandonnés, des clôtures toutes rouillées. C'est à cet endroit-là, il y a dix ans, quinze ans, qu'il y avait les guerres de bras de danseuses, guerres de motards. C'était un des lieux favoris où qu'il y avait des bras qui brûlaient. Donc moi, je considère qu'on devrait tout raser ce qui reste là, les exproprier bien sûr, puis finalement créer un parc.

1285 Ce n'est pas le même édifice, ce n'est pas celui de la Dominion Textile qui est à cet endroit-là, mais celui-là, il est dans le quartier à Saint-Henri, puis ça donnerait vraiment quelque chose de plus intéressant. Ça serait un accès finalement pour les gens, pour donner le goût d'aller au canal Lachine.

1290 La Société du Havre, les premiers eux autres, tout le monde aime bien finalement les superficies, puis de recréer, puis d'excaver. Ça, c'est un dessin de la Société du Havre. Ils voulaient – parce que la Société du Havre n'existe plus – ils voulaient excaver où il y avait eu des floralies à deux reprises depuis dix ans. Moi, je considère finalement que c'est une gifle pour les citoyens de perdre cette – c'est sûr qu'on crée de l'eau, mais je veux dire, Montréal, c'est une ville d'eau, entourée d'eau. Je pense que d'avoir un parc de plus, c'est intéressant.

1295 Aux écluses Saint-Gabriel, la même tendance est créée aussi. Parcs Canada, ils songent à excaver ici – l'eau coule dans cette direction-là, le centre-ville est là-bas, le nord – songent à excaver tout ça ici. Il y a eu une autre consultation publique sur Griffintown l'année passée, on n'en a jamais discuté, puis d'autres associations. Puis le but ultime de Parcs Canada, c'est de recréer finalement le canal d'amenée qui est ici mais moi, je considère que compte tenu qu'il y a beaucoup de terrains, qu'il manque de parcs et tout ça, on devrait plutôt s'en servir pour des usages un peu plus ludiques. Il y a eu à cet endroit-là, le Piknic Électronik en 2010, puis peut-être aussi créer des zones humides mais certainement pas excaver au niveau du canal puis juste garder des bassins comme ils ont fait en face, tout juste en face à Redpath qui n'est même pas finalement utilisé. Ils ont même mis des chaloupes, des barques – pas des barques, des quais puis il n'y a personne qui l'utilise.

1305

1310 Donc je relance ma vente encore sur la Paroisse Saint-Jean-de-Matha. Elle était intéressée à vendre, elle ne l'est plus. Je vous ai dit, on a un nouveau curé puis ça va très bien dans la paroisse mais j'apprécierais que la Ville achète. Puis pour acheter finalement le parc aussi paroissial de Saint-Jean-Bosco puis l'Église Unie. Ils sont tous les trois dans notre secteur, pour finalement pérenniser le parc.

1315 L'Institut Douglas, je ne vous demande pas de l'acheter. Ils utilisent ça très bien. Ils ouvrent leur terrain de plus en plus à la communauté. Il y a différents clubs qui utilisent les grandes superficies en avant. Par contre, ce que je pense qu'on devrait créer, ce qui est dans le vent, c'est une réinsertion sociale, puis finalement pour les gens délaissés sur la rue qui probablement bénéficieraient des services, puis bénéficient peut-être encore des services, mais c'est de créer des jardins collectifs pour la réinsertion sociale.

1320 Donc là, j'arrive à ma conclusion. C'est que moi, je pense que la Ville devrait mettre en place des réserves foncières, devrait sortir des fonds pour finalement améliorer la ville pour pouvoir avoir des espaces pour éventuellement créer – on parle des terrains vagues – pour créer des coopératives d'habitation. Puis elle devrait aussi insister, avoir un Plan d'urbanisme qu'on puisse retrouver des familles finalement, que la Ville de Montréal puisse être accueillante aux familles.

1325 Je pense que je vais sauter la conclusion, on en a discuté un peu rapidement, un peu partout. Sauf que je considère que Montréal est à l'étape charnière qui influence avec ce qu'on a pour les 100 prochaines années. Puis finalement, c'est que la préservation du patrimoine bâti, la mixité des fonctions urbaines, puis la protection des espaces verts, et plus personnellement au quotidien, la place aux piétons et cyclistes dans la ville, c'est important. Donc je crois que c'est là-dessus que le plan, votre plan que vous proposez, doit insister. Je veux dire, je comprends très bien que vous avez plusieurs – vous parlez du transport puis de l'économie, mais moi, je considère que ça, c'est très important pour construire la ville de demain finalement.

1330

1335 **M. JEAN BURTON, président :**

Merci beaucoup, Monsieur Marcoux. Juste pour préciser que ce n'est pas notre plan. C'est le plan sur lequel on mène une consultation, mais bien le plan de la Ville de Montréal.

1340 **M. PIERRE MARCOUX :**

Vous avez bien raison. Désolé.

1345 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Juste une précision, Monsieur Marcoux. Ce que vous souhaitez, c'est que la Ville ait une stratégie d'acquisition des terrains dégagés, des terrains institutionnels en particulier, toute chose qu'elle peut faire à présent avec ses moyens fiscaux et ses moyens techniques. Pourquoi proposez-vous d'ajouter à l'arsenal fiscal de Montréal une taxe pour acquisition de terrain?

1350 **M. PIERRE MARCOUX :**

1355 Bien parce que de ce que je comprends, j'ai suivi d'une façon peut-être pas assez – bien, d'une façon suffisante pour le développement de Griffintown, puis ils se sont pris trop tard pour acheter des parcs. Puis ça a coûté cher. Si on avait acheté ça d'avance... Puis ce que je comprends avec la dame de l'Île-des-Sœurs, elle disait que finalement, souvent, on demande, on fait une levée de taxe locale pour un parc local mais je crois que les parcs finalement, ça devrait être sur l'ensemble du territoire. On a besoin d'espaces verts et de parcs partout. Je ne sais pas comment on peut – je ne suis pas spécialiste en fiscalité municipale du tout mais je fais juste  
1360 réaliser que quand les élus disent toujours : On n'a pas d'argent. On ne peut pas acheter. Bien là, je dis qu'on devrait. On se doit de trouver les moyens. Puis ce n'est pas en faisant finalement des levées de fonds. Moi, je considère que les taxes sont là, on devrait en trouver de l'argent. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question suffisamment.

1365 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Mais c'est un élément concret bien réel au cadre financier. Vous utilisez les taxes foncières, vous, alors que tout le monde parle de diversification des sources de revenus. Merci du point de vue.

1370 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1375 Moi, je voulais faire un commentaire et une petite question. J'apprécie énormément qu'un citoyen se donne autant de peine à l'instar d'autres qui viennent nous voir, pour préparer un document aussi complet. Je vous remercie beaucoup.

1380 Vous avez mis le piéton au centre aussi de certains de vos propos. D'autres l'ont fait avant vous également en parlant de transport actif, mais je n'ai pas tellement entendu comment vous pourriez – même comment les autres groupes qui prônent le transport actif voient la relation cycliste-piéton. On parle beaucoup de la relation auto-cycliste, il faut respecter les cyclistes, mais le cycliste et le piéton, est-ce que c'est compatible dans l'espace public?

**M. PIERRE MARCOUX :**

1385 C'est compatible dans le sens que ce qu'on fait, c'est qu'on devrait insister et dire le piéton d'abord, le cycliste après. Puis ensuite, c'est les autos, après c'est les camions. C'est du plus léger au plus lourd qui est la priorité. On voit dans les villes européennes que cette implantation se crée, puis ça fonctionne. C'est une éducation aussi qu'on doit faire. Les cyclistes doivent ralentir quand il faut, puis c'est sûr que quand il n'y a personne, bien...

1390 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Est-ce qu'ils doivent respecter le Code de la route aussi?

1395 **M. PIERRE MARCOUX :**

Oui. Bien ça fait partie d'une de mes recommandations. Je dis en appliquant le Code de la sécurité routière. C'est-à-dire, oui, tout le monde doit finalement respecter le Code de la sécurité routière : piétons, cyclistes, tout le monde. Puis c'est la solution pour diminuer le nombre de blessures et de décès à Montréal.

1400 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. Merci.

1405

**M. JEAN BURTON, président :**

Merci beaucoup, Monsieur Marcoux.

1410 **M. PIERRE MARCOUX :**

Si vous permettez, je veux juste vous montrer deux ou trois croquis de plus après ma conclusion. Est-ce que j'ai le temps? Oui.

1415

Alors ça ici, c'est une carte que vous avez vue. C'est l'Alliance des piétons et cyclistes du Sud-Ouest qui propose ça depuis des années. On a besoin de plus d'axes finalement entre les quartiers. Puis une dernière, juste comme un dessert, je l'ai faite ce matin, c'est une suggestion pour améliorer l'accessibilité du quartier Pointe-Saint-Charles en période de pointe. C'est toujours bloqué, tous les ponts au-dessus du canal parce que les gens de la Rive-Sud utilisent les ponts locaux, on va dire, et le pont Wellington. Finalement, peut-être qu'on devrait le faire, s'assurer qu'on ferme la rue Bridge finalement – il y a des gens qui vont crier – mais c'est qu'on passe toute la circulation finalement par l'autoroute Bonaventure qui est une circulation artérielle de niveau supérieur. Et je considère que c'est comme ça qu'on devrait le faire. Je vous remercie beaucoup.

1420

1425 **M. JEAN BURTON, président :**

Merci, Monsieur Marcoux. J'inviterais maintenant madame Viviana Riwilis. Elle est là? Table de concertation communautaire Pointe-Saint-Charles. Elle n'est pas là. Est-ce que monsieur Pierre Gaudreau serait là? Ça vous dérangerait de passer maintenant? Vous allez partir plus tôt. Merci. Bienvenue!

1430

**M. PIERRE GAUDREAU :**

Mon nom est Pierre Gaudreau, je suis coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, le RAPSIM, qui est un regroupement de plus de 90 organismes qui viennent en aide aux sans-abri à Montréal. On a reçu une invitation de la part de l'Office de participer à l'exercice présent et ce n'était pas dans nos cartons, dans un premier temps, parce que malheureusement, on a beaucoup de choses à faire. Vous vivez à Montréal, vous voyez l'ampleur de l'itinérance qui interpelle toutes sortes d'actions. Ça fait qu'on s'est dit : pourquoi aller participer à une autre consultation? Et l'Office a bien fait sa job, on nous a dit : Parce que le développement de Montréal – je ne nommerai pas personne – le développement de Montréal sur plusieurs années, une vision à long terme, ça interpelle toutes sortes d'acteurs. Donc on vient ici non pas avec une expertise développée au niveau du développement, on vient ici avec une lecture entre autres des constats qui sont faits dans le milieu.

1435

1440

1445

Je vais me permettre de commencer avec une courte lecture d'un article qu'on a fait pour *L'Itinéraire*, l'hiver dernier, qui s'appelle : *La Tour des Canadiens*.

1450

*« Au début novembre, les investisseurs se sont rués pour acheter les condos de la Tour des Canadiens qui seront construits... avenue des Canadiens. Une liste d'attente de 500 clients a été constituée pour les étages supplémentaires qui seront mis en vente. En plus d'être à côté du Centre Bell, pour une somme de 500 000 à plus d'un million de dollars, les acheteurs auront aussi une vue sur le fleuve ou la montagne.*

1455

*Comme le disait Pietro Esposito au journal La Presse – du 3 novembre 2012 : «Je ne sais pas ce que je ferai de mon condo dans trois ans, une fois la construction terminée. Sa valeur*

1460 *devrait avoir augmenté, je verrai alors...». Pendant ce temps-là, dans la rue, la même semaine où les acheteurs manifestaient avec frénésie pour acheter dans cet énième projet de condos au centre-ville, les refuges destinés aux hommes sans-abri ont connu un taux d'occupation de 101 %. Régulièrement, les ressources d'hébergement pour femmes sans-abri doivent refuser l'accueil à des femmes faute de place, totalisant plus d'un millier de refus par an, un nombre en hausse constante depuis cinq ans.*

1465 *Cette croissance de la détresse humaine que représente l'accroissement de l'itinérance se vit de pair à Montréal avec une croissance de la richesse. Certes, l'itinérance n'est pas qu'une question de pauvreté, mais la persistance et l'aggravation de celle-ci l'alimentent.*

1470 *Les tours des Canadiens se multiplient et les joueurs sont nombreux au jeu réel, et non virtuel, de Monopoly. Les terrains et les maisons de chambres disparaissent. Quand la game est finie, il y en a qui ne rentrent pas à la maison.*

1475 *Le développement limité aux gens qui ont de l'argent, ça ne se produit pas juste à Montréal, on s'entend. C'est aussi le sort de Laval, des quartiers Dix30 ou des autres bonnes terres de Terrebonne ou Saint-Hilaire. Pendant que les portefeuilles des uns grossissent, le nombre de gens qui n'ont plus rien grossit lui aussi.*

1480 *Année après année, les ressources d'aide alimentaire accueillent plus de monde : des personnes condamnées à la pauvreté que représente l'aide sociale sont là pour cette raison-là, mais aussi un nombre grandissant de salariés et d'étudiants. »*

1485 *Je voulais commencer avec cette note-là pour vous donner un peu le feeling de ce qui est vécu par bien des gens dans le milieu, parce qu'il y a toutes sortes de Montréal. Je sais qu'il y a d'autres partenaires du milieu communautaire qui sont venus se faire entendre avec des préoccupations semblables.*

1485 *Nous, le Réseau d'aide aux personnes itinérantes, on est un regroupement d'organismes qui sont très vieux. L'Accueil Bonneau, la Mission Bon Accueil datent du 19<sup>e</sup> siècle. On est aussi*

1490 au niveau communautaire le plus vieux regroupement comme tel d'organismes. On va fêter nos 40 ans l'an prochain. Malheureusement, on a 95 organismes membres. Des refuges, des ressources d'hébergement pour femmes, pour jeunes, pour hommes, des organismes en santé mentale, en toxicomanie, en réinsertion, en dépannage alimentaire.

1495 L'itinérance, dans le plan, c'est un enjeu qui est identifié. Il est identifié de façon insuffisante considérant l'importance du problème, selon nous. On estime à plus de 30 000 personnes, le nombre de gens qui, à un moment donné, se ramassent en situation d'itinérance. Ça, il faut toujours prendre la peine de le répéter. Ce n'est pas 30 000 qui sont dans la rue ce soir. C'est sur une période d'un an, parce que l'itinérance, oui, ça a des visages d'hommes et de femmes qui sont là à longueur d'année, mais c'est aussi le cas d'hommes et de femmes qui viennent et qui vont, qui se retrouvent en maison de chambre, en institution, à Douglas dont on parlait tout à l'heure, dans des centres jeunesse et qui vont d'une ressource à l'autre.

1500 Malheureusement, c'est en accroissement, cette itinérance-là. On en parle dans notre mémoire. Dans les cinq dernières années, les nuitées hivernales des grands refuges pour hommes sont passées de 53 000 à 65 000 nuitées. Ça, c'est une hausse de 20 %. Tantôt quand je lisais mon texte, je parlais de la croissance de la richesse. Si c'était des nuits d'hôtel dans des hôtels luxueux, on pourrait s'en réjouir parce que ça serait une croissance de l'économie. Ce n'est pas le cas. C'est la croissance de gens qui font la file à la Maison du Père à 3 h pour avoir une place.

1510 Au niveau des femmes, et ça permet d'approcher la nécessité d'avoir une approche différenciée selon le sexe qui est présente mais de façon insuffisante dans la lecture qu'on fait du plan de développement, l'itinérance est aussi en croissance, on l'a nommée, il y a des refus quotidiennement et si les chiffres indiquent qu'il y a moins de femmes en situation d'itinérance, c'est parce que les femmes, même lorsqu'elles sont sans domicile fixe, vont privilégier toutes sortes de stratégies pour éviter de se retrouver à la rue en raison de la dangerosité.

1515 Le plan le nomme bien, l'itinérance est très présente au centre-ville ici, vers le Centre Bell en se déplaçant vers l'est. Mais de plus en plus aussi – et ce n'est pas identifié – dans d'autres

1520 quartiers : Hochelaga, Rosemont, Mercier, Côte-des-Neiges. Dans ces lieux-là, les tables de quartier ont tenu des rencontres, ont développé des études parce que le constat qui est fait par les organismes, par la police, par les services sociaux, c'est que là aussi il y a un accroissement de l'itinérance.

1525 L'itinérance, ça a toutes sortes de causes, on s'entend, et par rapport aux enjeux qui sont soulevés dans les éléments qu'on doit retrouver dans un plan de développement, il y en a certaines qui dépendent du niveau montréalais comme responsabilité, davantage dépendent des gouvernements supérieurs. L'itinérance, c'est aussi plusieurs causes qui se juxtaposent sans prépondérance d'aucune, dit le gouvernement du Québec dans un cadre de référence qu'il s'est donné sur la question et c'est pertinent. Parce que souvent, on va vouloir dire : « L'itinérance, c'est juste la santé mentale et c'est juste un enjeu de pauvreté et c'est juste un enjeu de logement. »

1530 Or, c'est souvent différents éléments qui jouent ensemble, puis qui appellent une responsabilité globale entre autres du gouvernement du Québec avec une Politique nationale en itinérance dont le gouvernement s'est engagé à se doter.

1535 Au niveau de Montréal, je l'ai soulevé dans le texte que j'ai lu, il y a quand même des actions qui sont menées pour essayer de prévenir et réduire l'itinérance. Il y a eu dans la dernière dizaine d'années, avec les budgets disponibles, un effort de fait pour développer des logements sociaux dans le milieu, pour les hommes, les femmes, pour les jeunes de la rue, pour aussi avoir des logements sociaux pour prévenir l'itinérance, mais au total, le bilan demeure négatif. C'est-à-dire, le nombre de places – et ça, d'autres l'ont soulevé – où les gens à faibles revenus ou les gens qui sont dans la rue peuvent se loger, il ne cesse de diminuer. Parce que même si on ajoute plus ou moins 1 000 unités de logement social à Montréal, ce qui disparaît en logement locatif qui devient inabordable en maisons de chambres qui disparaissent en transformation en bureaux, en condos, ça fait en sorte qu'il y a moins de places pour se loger. Et ça, bien évidemment, ça a une incidence sur l'itinérance et c'est en partie une responsabilité de la Ville.

1545 Il y a aussi les grands projets pour lesquels il faut avoir une considération pour l'impact sur le milieu. Je pense au CHUM. Je pense à la revitalisation autour du Quartier des spectacles. Sur Saint-Laurent, pour faire une place pour une tour à bureaux d'Hydro-Québec, on a exproprié

1550 une série de bâtiments, sauf un bar de danseuses qui a résisté puis qui a gagné, c'est des  
bâtiments qui sont maintenant barricadés, mais on a fermé deux maisons de chambres là-dessus.  
C'est une cinquantaine d'unités de moins pour des gens qui sont dans la rue, alors que les  
refuges débordent. Ça fait que les refuges augmentent leur nombre de places année après année  
parce qu'ils débordent. Mais ce n'est pas ça, la solution. Donc il y a des actions qui doivent être  
menées fortement par la Ville au niveau du logement.

1555 Il y a une préoccupation au niveau des espaces publics aussi qui est un rôle municipal.  
On a assisté dans la décennie de l'année 2000, la première décennie 2000, à une très grande  
judiciarisation des gens qui se retrouvent en situation d'itinérance. On a multiplié les règlements,  
on a multiplié les interventions parce que les gens occupent l'espace public. Or, bien évidemment,  
1560 nous, on ne veut pas que les gens vivent dans l'espace public mais lorsqu'ils sont dans l'espace  
public, parce qu'ils sont sans domicile, les judiciariser ne fait qu'ajouter un fardeau à leur situation  
et ces règlements municipaux là, cette approche-là de la police a été dénoncée d'abord par le  
milieu communautaire, par des chercheurs, mais il faut dire que la Commission des droits de la  
personne s'est commise en parlant de profilage social et que l'administration municipale aussi,  
1565 après des années de déni, a reconnu le problème en se dotant d'une Politique contre le profilage  
racial et social, parce que le problème est réel. Donc le droit de cité, il ne doit pas être juste pour  
les gens qui sont capables d'acheter les condos à un demi-million de dollars.

1570 Il y a une vision généreuse dans le plan, une vision globale. Plusieurs des gens qui sont  
passés avant moi l'ont souligné : il manque de moyens, il manque d'objectifs. Il y a peut-être une  
vision à articuler davantage. Il y a une préoccupation des enjeux de pauvreté mais elle est, selon  
nous, largement insuffisante. Donc on s'attend entre autres que le plan identifie davantage les  
responsabilités de la communauté, de la Ville et des autres acteurs à ce niveau-là, puis que  
Montréal joue un rôle de leadership dans son plan de développement pour avoir entre autres les  
1575 moyens financiers de mener les actions nécessaires au niveau du logement et à d'autres niveaux  
pour éviter qu'il y ait plus de monde à chaque année dans la rue. Puis aussi interpellier les paliers  
supérieurs de gouvernement au niveau de politiques sociales. Ce n'est pas une responsabilité  
municipale, le partage de la richesse, mais on ne peut pas se croiser les bras devant une situation  
où la pauvreté extrême grandit, puis le nombre de gens dans la rue grandit année après année.

1580 **M. JEAN BURTON, président :**

Merci beaucoup. Questions?

1585 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Deux questions. Il y a un plan d'action en matière d'itinérance, n'est-ce pas, à la Ville. Est-ce que ça permet de réaliser les objectifs que vous avez mentionnés dans votre propos?

1590 **M. PIERRE GAUDREAU :**

1595 Il y a trois ans effectivement, la Ville, monsieur Tremblay s'est doté d'un plan d'action ciblé en itinérance, puis avec une volonté d'avoir des actions précises, notamment sur l'enjeu des maisons de chambres en disant que ce n'est pas la seule réponse au niveau de l'itinérance, mais ça permet à du monde qui sont dans la rue d'avoir accès à un stock puis ça permet à du monde qui sont dans un logement d'éviter de se retrouver. Effectivement, il y a eu des gains importants. On a réussi à acheter des maisons de chambres, des organismes qui sont membres – le Sac à Dos, Dianova, le Cap Saint-Barnabé dans Hochelaga – ont acheté des maisons. Le problème, c'est qu'on continue à en perdre par ailleurs qui sont incendiés – on a eu un incendie avec des morts l'hiver dernier sur la rue Ontario dans Hochelaga – encore transformés en condos, transformés en bureaux, et il y en a qui sont aussi insalubres et qu'on doit fermer à un moment donné parce qu'il y a une limite à laisser vivre les gens dans des situations horribles et insécuritaires, dangereuses. Donc le décompte, il est dur à suivre.

1600 La Ville a fait des pas aussi, elle s'est doté d'outils pour monitorer le parc, pour avoir le dénombrement de ce qui existe dans trois arrondissements : Ville-Marie, le Plateau, puis Hochelaga. Donc il y a eu une reconnaissance du problème. Sur la judiciarisation aussi, le plan d'action ciblé de la Ville disait qu'il ne faut pas aller vers donner des tickets au monde, comme je disais tout à l'heure, développer d'autres approches. Il y a eu des pas de faits, des équipes mixtes de police qui interviennent pour éviter les tickets, pour éviter aussi les interventions qui ont amené des morts comme Farshad Mohammadi et Mario Hamel.

1605

1610

1615 Donc il y a des pas qui sont faits mais il y a encore beaucoup de travail à faire. Sur la question de la judiciarisation, il y a encore beaucoup trop de contraventions qui sont données même si à la Cour on a développé des programmes d'accompagnement justice itinérance spécifiques. C'est davantage une action en aval pour réduire l'impact de la judiciarisation qu'une action en amont pour éviter la judiciarisation, ce que nous on souhaite.

1620 Mais, oui, il y a eu des pas de faits de la part de la Ville, puis il y a eu des pas de faits de la part de la Ville aussi pour demander à Québec et Ottawa, de façon non partisane, on reconnaît, que la Ville dans les différentes administrations – nous, ça fait 40 ans qu'on existe – on a été le cas de monsieur Tremblay, mais de monsieur Doré et monsieur Bourque aussi, pour demander à Québec et à Ottawa de prendre leurs responsabilités et non pas de les pelleter au niveau social.

1625 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Donc c'est ce type de rôle que vous souhaiteriez que la Ville renforce.

**M. PIERRE GAUDREAU :**

1630 Absolument.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1635 D'accord.

**M. JEAN BURTON, président :**

Merci beaucoup.

1640 **M. PIERRE GAUDREAU :**

Je vous remercie.

1645 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Une dernière question, j'ai oublié. Il y a d'autres personnes qui sont venues nous parler de la nécessité de développer une politique sociale. Est-ce que la question d'itinérance devrait être traitée dans cette politique sociale?

1650 **M. PIERRE GAUDREAU :**

Oui.

1655 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Ou est-ce que le plan d'action ciblé est un meilleur instrument?

1660 **M. PIERRE GAUDREAU :**

1665 Bien un plan d'action ciblé, on ne peut pas multiplier les plans. Je pense qu'il y a eu beaucoup de commentaires dans ce sens-là dans l'horaire des consultations, parce qu'on a participé à une table ronde avec d'autres acteurs qui sont venus. Un plan d'action ciblé, des actions spécifiques au niveau de l'itinérance, c'est nécessaire parce qu'il y a une problématique particulière. Nous, on est un regroupement sur une base volontaire. S'il y a une centaine de groupes qui sont au RAPSIM, c'est parce que le monde voit qu'il y a un enjeu. Mais oui, ça prend des actions spécifiques : maisons de chambres, au niveau du logement, au niveau de la judiciarisation, mais une politique, un plan social au niveau de la Ville, c'est nécessaire de façon plus globale parce que la pauvreté touche des centaines de milliers de personnes à Montréal alors que l'itinérance, on parle peut-être de plus ou moins 30 000 à l'intérieur de – Ça fait qu'on est une partie d'un plus grand problème. Mais encore là, j'insiste,

1670

un bon plan de lutte à la pauvreté, une bonne politique en itinérance relève davantage du gouvernement québécois, avec des responsabilités bien évidemment au niveau du financement des programmes qui viennent d'Ottawa, ce qui n'enlève pas une responsabilité dans la cour de la Ville.

1675

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. Merci.

1680

**M. JEAN BURTON, président :**

Ça va? Merci beaucoup, Monsieur Gaudreau. Nous allons prendre une pause, une brève pause, quinze minutes pour reprendre à 15 h 5.

1685

**PAUSE – REPRISE**

**M. JEAN BURTON, président :**

1690

J'inviterais maintenant monsieur Romain Rastoin, s'il vous plaît. - Vous comprendrez qu'on est un peu en décalage d'horaire parce qu'on a une personne qui ne s'est pas présentée. Donc si vous êtes disponible, ça nous fera plaisir de vous accueillir. Et vous êtes accompagné de madame?

1695

**Mme VALENTINA POCH :**

Valentina Poch.

**M. JEAN BURTON, président :**

1700

Je vous en prie, allez-y.

**M. ROMAIN RASTOIN :**

1705 Je vous remercie à mon tour de nous accueillir pour émettre notre opinion par rapport au Plan de développement de Montréal. Le mémoire que je vais vous présenter a été préparé par trois organismes de Lachine : par le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre qui a pour mission de susciter, de coordonner et de soutenir les initiatives citoyennes qui peuvent avoir pour effet la revitalisation du quartier Saint-Pierre; la Corporation de développement économique et communautaire de Lachine-LaSalle qui travaille en développement économique et social sur les mêmes arrondissements; ainsi que le Groupe de recherche appliquée en macroécologie de Lachine qui promeut la protection de l'environnement et le développement durable.

1715 Comme vous vous en doutez, notre mémoire, c'est beaucoup axé sur les enjeux, les problématiques qui intéressent Lachine. Donc je vais vous faire une petite mise en contexte. L'arrondissement Lachine est situé à l'ouest de Montréal. C'est un arrondissement qui est relativement enclavé, notamment à l'est par l'échangeur Saint-Pierre et la route 138; au nord par la gare de triage de Côte-Vertu et l'autoroute 20; et à l'ouest, on se retrouve avec l'aéroport et l'échangeur Dorval; et au sud le lac Saint-Louis.

1720 Je voudrais mentionner aussi que l'arrondissement est aussi enclavé, morcelé à l'intérieur du territoire par les mêmes infrastructures que je viens de citer, qui créent une certaine déstructuration de l'espace. C'est aussi les principales portes d'entrée en provenance de l'ouest depuis l'aéroport et les secteurs de l'ouest de Montréal, et c'est aussi un parc industriel d'environ 12 000 emplois qui est assez majeur à Montréal. Et c'est aussi un territoire qui possède une relativement forte cohésion sociale à l'échelle de l'arrondissement et à l'échelle aussi de ses quartiers.

1730 Nos principales recommandations par rapport au Plan de développement de Montréal, de façon générale, est que le plan de développement devrait avant tout être une vision pour développer Montréal dans son ensemble et surtout ses quartiers et les atouts qu'ils présentent.

1735 Donc dans un premier temps, nous souhaiterions que le Plan de développement de  
Montréal investisse localement, que la Ville de Montréal investisse localement pour développer les  
quartiers, qu'ils soient à la fois centraux mais aussi les quartiers périphériques que l'on retrouve  
dans l'arrondissement Lachine, ainsi que la qualité de vie des Montréalais qui y résident. L'idée,  
c'est de prioriser une stratégie qui aurait comme objectif d'analyser le potentiel économique de  
chaque quartier, de façon à favoriser un développement local adapté à chaque réalité et efficace.  
1740 Enfin, nous souhaiterions que le Plan de développement de Montréal – c'est mentionné dans le  
Plan de développement de Montréal – mais que ce soit vraiment axé là-dessus, l'approche  
territoriale intégrée ainsi que la concentration locale devraient être des approches privilégiées.

1745 Plus spécifiquement, dans l'enjeu de l'enclavement, de la pauvreté et de la mobilité que  
nous savons corrélés, il est important pour nous que le plan de développement prête attention à  
l'impact que l'enclavement peut avoir sur la qualité de vie dans les quartiers dits défavorisés et sur  
l'amélioration de celle-ci, l'obstacle que cela pose. Donc notamment par rapport aux  
infrastructures urbaines qui traversent les secteurs qui sont défavorisés, il est important pour nous  
de repenser l'intégration et le fonctionnement de ces infrastructures-là, que l'on pense à  
l'échangeur Turcot qui s'en vient de façon très proche et à l'échangeur aussi Saint-Pierre qui est  
1750 dans l'arrondissement Lachine, qui n'est pas mentionné dans le Plan de développement de  
Montréal mais dont la reconstruction devrait inévitablement arriver après celle de Turcot.

1755 En matière de transport collectif et actif, bien entendu, l'idée, ce serait d'accroître le  
transport collectif et actif, surtout entre les quartiers de Montréal et pas seulement entre les  
quartiers et le centre-ville qui ont déjà des connexions relativement efficaces.

1760 Nous aimerions aussi souligner que le plan de développement souligne l'importance de  
développer un système de transport durable et rapide pour les secteurs non ou encore mal  
desservis par le transport sur rail, donc le métro et le train de banlieue. Donc par exemple, l'idée  
d'un tram-train à Lachine était une idée que nous aimerions voir développer dans les années à  
venir.

1765 En matière de développement commercial et de vitalité économique, nous pensons en partant que tout comme cela est fait au centre-ville, il soit important d'investir dans le potentiel touristique et culturel des différents quartiers de Montréal. Notamment à Lachine, on se retrouve avec un atout important qui est le canal Lachine et en tant que porte d'entrée, il serait important, nous pensons, de développer et d'investir dans ce domaine-là.

1770 Afin de maintenir des zones d'emploi qui soient relativement dynamiques, nous pensons qu'il est important que des investissements soient mis en place pour augmenter la mixité de ces anciens secteurs industriels qu'on retrouve un peu partout sur le territoire de Montréal et notamment à Lachine en y intégrant du logement et des commerces de proximité pour favoriser le maintien de ces zones d'emploi.

1775 Et enfin, pour favoriser la vitalité économique, il nous semble important de remettre ou de développer des programmes de subvention spécifique pour tels que PR@M-commerce et PR@M-industrie qui avaient été mis en place il y a quelques années.

1780 En ce qui concerne le développement de Lachine-Est qui a été mentionné brièvement dans le Plan de développement de Montréal, nous pensons que c'est important que tout développement qui sera fait dans ce secteur-là soit fait en concertation avec les acteurs et les citoyens du milieu et des quartiers avoisinants.

1785 En ce qui concerne l'approche du TOD qui sera privilégié pour ce secteur, il serait important, je pense, de mettre l'accent sur l'échelle humaine et la vie piétonne et non pas seulement sur l'idée de développer des projets de stationnements incitatifs ou des projets immobiliers, des opérations immobilières de forte densité qui ne définissent pas seulement le TOD.

1790 En ce qui concerne aussi le développement de ce secteur-là, il serait important que le développement s'inscrive en harmonie avec l'identité des quartiers qui l'avoisinent et que cela contribue aussi au retissage du tissu urbain qui est très déstructuré dans ce secteur-là entre les

différents quartiers de cette partie de la ville. Enfin, le futur projet devra, bien entendu, inclure une stratégie d'inclusion en matière de logement.

1795

Dernier point que nous souhaitons soulever dans cette présentation – il y en a beaucoup d'autres dans le mémoire mais on voulait mettre l'accent sur certains – donc le verdissement, la lutte aux îlots de chaleur, le développement de l'agriculture urbaine, nous aimerions voir intégrés dans la règlementation municipale et que le Plan de développement de Montréal le mentionne, de nouvelles normes et de nouveaux critères relatifs au verdissement, la lutte aux îlots de chaleur et au développement de l'agriculture urbaine et aussi l'idée de développer des programmes de financement spécifiques pour favoriser la lutte aux îlots de chaleur au niveau local, ainsi que le développement de l'agriculture urbaine.

1800

Enfin, il nous semble important de mentionner le fait que les espaces naturels qui sont en importance à Montréal devraient être mieux protégés. À Lachine, on se retrouve avec un secteur qui s'appelle Meadowbrook, qui présente une valeur et un potentiel inestimables dans le secteur puis à l'échelle de la Ville de Montréal, et il nous semble important de protéger ce secteur-là et de le mettre en valeur.

1805

1810

Donc c'est les points que nous souhaitons soulever dans cette présentation. Je vous remercie.

**M. JEAN BURTON, président :**

1815

Merci. Questions?

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1820

Oui, j'en avais une, je vous l'ai dit, avant de vous poser les deux autres, à laquelle vous avez répondu grâce à vos fiches. Alors c'était : comment souhaitez-vous traduire vos préoccupations dans le PDM. Alors toutes vos trois, quatre fiches, je pense, répondent bien à cette question-là, je vous remercie.

1825 J'en ai deux autres. À part Meadowbrook dont vous venez de parler, dont la mise en valeur est un atout à l'échelle de Montréal, est-ce qu'il y a d'autres atouts de Lachine qui pourraient contribuer au développement de Montréal comme métropole, selon vous?

**M. ROMAIN RASTOIN :**

1830 Atout de Lachine, moi je pense directement...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1835 Lachine, mais enfin, tout le territoire dont vous parlez.

**M. ROMAIN RASTOIN :**

1840 Je pense directement au fleuve Saint-Laurent et au lac Saint-Louis qui est juste au sud de l'arrondissement. C'est une grande partie de l'arrondissement. Et actuellement, il y a beaucoup de secteurs qui ne sont absolument pas connectés à ces deux atouts importants, notamment le canal Lachine. Je parle pour le quartier Saint-Pierre. Moi, je travaille pour le Comité de revitalisation de Saint-Pierre et c'est un quartier qui est complètement enclavé et qui n'est absolument pas relié au canal Lachine qui est pourtant à quelques mètres de ce quartier-là. Donc l'idée de favoriser une meilleure connexion, une meilleure valorisation des berges et  
1845 puis du canal Lachine, je pense que c'est un des points importants qu'il faudrait...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1850 Mettre en valeur.

**M. ROMAIN RASTOIN :**

... mettre en valeur. - Peut-être que tu as quelque chose à rajouter?

1855 **Mme VALENTINA POCH :**

En fait, je pensais au même secteur, puis j'ajouterais au niveau du quartier de Saint-Pierre, oui, ça serait un beau site pour mettre en valeur pour les Montréalais. Mais n'oublions pas quand même les personnes qui habitent au secteur de Saint-Pierre, qui habitent si proche et c'est vraiment dangereux pour eux de se rendre à un secteur aussi proche. Donc c'est vraiment pour mettre en valeur également pour les gens qui habitent à Lachine.

1860 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1865 D'accord. Alors ça, ça m'amène un peu à la deuxième question. Est-ce que ça prend absolument un Plan de développement de Montréal pour que le développement de Lachine et du secteur Saint-Pierre puisse se réaliser tel que vous le souhaitez? Est-ce que ça prend un Plan de développement de Montréal pour que votre secteur se développe tel que vous le souhaitez?

1870 **M. ROMAIN RASTOIN :**

Je pense que ça prend avant tout des actions concrètes. Le Plan de développement de Montréal pourrait tabler sur ces enjeux que nous mettons en valeur mais je pense que les actions concrètes...

1875 **Mme VALENTINA POCH :**

1880 Je répondrais juste en quelques mots. À mon avis, ça prend vraiment une concertation tant au niveau municipal, provincial – parce qu'on parle aussi d'enjeux et de barrière physique, donc d'autoroute. Alors je pense notamment au ministère des Transports. Évidemment local, au niveau d'arrondissement.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1885 Il faut une concertation.

**Mme VALENTINA POCH :**

1890 Oui, il faut vraiment une concertation à différents paliers gouvernementaux.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. Je vous remercie beaucoup.

1895 **Mme VALENTINA POCH :**

Merci.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1900 Vous avancez une hypothèse assez audacieuse en affirmant que le centre-ville frôle ou arrive à la saturation. Je comprends que c'est les quartiers achevés, complets, remplis. Donc le développement de Montréal va nécessairement – dans votre logique – doit nécessairement s'orienter vers les quartiers autour puis les quartiers un peu plus loin aussi. « Développer Montréal, c'est développer ses quartiers », c'est ce que vous affirmez. Alors la dualité centre-ville et quartiers autour que vous évoquez, qu'est-ce qu'on devrait lire dans le plan de développement pour que cette dualité se vive dans la complémentarité plutôt que dans le duel?

1905

**M. ROMAIN RASTOIN :**

1910 On a souhaité pointer cet aspect-là, le fait que le centre-ville était relativement arrivé à saturation au niveau du développement. L'idée surtout, c'est de faire en sorte que les quartiers qui se retrouvent en périphérie de Montréal soient des quartiers complets, qu'ils puissent être des

1915 milieux de vie en eux-mêmes sans qu'il y ait une dépendance absolue par rapport au centre-ville de Montréal. Donc c'est principalement ça. C'est dans ça que la dualité – ce n'est pas dans une dualité mais c'est dans une complémentarité que les quartiers de Montréal devraient être développés.

**Mme VALENTINA POCH :**

1920 Juste quelques petits mots. Je compléterai en fait, on peut entendre comme une dualité mais pas nécessairement comme disait Romain, c'est vraiment aussi une complémentarité. Les quartiers qui sont périphériques aussi, ce sont des moyens pour retenir les familles en ville, sur l'île de Montréal.

1925 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

On se concerte sur nos questions. Ce n'est pas une question facile effectivement cette idée de relation entre les quartiers et le centre-ville mais on réfléchit beaucoup à cette dynamique-là puisque plusieurs nous en ont parlé de différents points de vue. Merci.

1930 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1935 Je soulignerai une autre audace que vous avez, qui est celle de négocier avec le gouvernement fédéral une ristourne sur la TPS pour les villes. Je ne sais pas si vous le savez, mais vous ébranlez les fondements de la Confédération canadienne.

**M. ROMAIN RASTOIN :**

1940 C'est peut-être un chapitre qui a été traité en dernier un petit peu, peut-être de façon un peu rapide. Donc peut-être que vous excuserez ce petit...

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1945           Ça va prendre quelques années, si jamais on arrive à ça.

**M. JEAN BURTON, président :**

1950           Vous mentionnez des programmes de financement dédié pour la protection des espaces verts; qu'est-ce que vous aviez en tête?

**Mme VALENTINA POCH :**

1955           En fait, ici on entend surtout parler pour l'espace privé, vraiment créer des incitatifs au niveau des entreprises, de verdir davantage. Si on regarde un peu le secteur industriel de Lachine, c'est le secteur ou l'un des secteurs où les îlots de chaleur sont les plus élevés sur l'île de Montréal. Évidemment, les entreprises qui habitent, qui siègent sur cet espace ne sont pas nécessairement propriétaires des endroits. Donc c'est vraiment de trouver des façons, des incitatifs financiers. Lesquels? Je ne sais pas. Il faut vraiment se pencher là-dessus, parce qu'on  
1960           parle quand même d'investissements assez majeurs dans ce cas-là.

**M. JEAN BURTON, président :**

1965           Donc dans ce cas-ci, on est plus sur le verdissement que l'acquisition de terrains pour faire des parcs. Je veux juste voir à quoi s'appliquait...

**Mme VALENTINA POCH :**

1970           C'est vraiment plus au niveau de verdissement dans ce cas-ci. Ce n'est pas nécessairement au niveau d'acquisition d'espaces pour le secteur industriel.

**M. JEAN BURTON, président :**

Très bien, merci.

1975

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Une dernière question. Est-ce que vous avez un PPU? Je ne me rappelle plus s'il y a un PPU à Lachine?

1980

**UNE PERSONNE DANS LA SALLE :**

Oui.

1985

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Réponse oui. On va en prendre connaissance. Merci.

1990

**M. JEAN BURTON, président :**

Ça complète. Pas d'autres questions? Merci beaucoup.

**Mme VALENTINA POCH :**

1995

Merci à vous.

**M. JEAN BURTON, président :**

2000

J'inviterais maintenant madame Linda Gauthier, s'il vous plaît. Bonjour, Madame!

**Mme LINDA GAUTHIER :**

2005 Bonjour, Madame, Messieurs les commissaires! Mon nom est Linda Gauthier, je suis présidente du conseil d'administration du RAPLIQ qui est le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec. C'est un organisme qui est voué à la défense évidemment des personnes en situation d'handicap et qui vise rien de moins que l'éradication de la discrimination qui est souvent faite à notre égard.

2010 J'écoutais les personnes qui m'ont précédée et il y avait beaucoup, beaucoup de points qui m'ont interpellée, des solutions, des plans qui sont très ambitieux. Le nôtre, c'est de faire de Montréal une ville complètement accessible. C'est sûr que ce n'est pas demain la veille qu'on va l'avoir mais je pense qu'il faut commencer en quelque part. La Ville de Montréal s'est quand même dotée d'une Politique d'accessibilité universelle en juin 2011. Et justement pour donner une  
2015 brève description à tout le monde, parce que c'est un concept quand même, l'accessibilité universelle, c'est une expression qui est véhiculée et qu'on sert à pas mal toutes les sauces.

2020 Alors la définition de la Ville, ça dit que : « *Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.* »

2025 Ça, c'est la description de la Ville de Montréal et c'est à peu près ce qu'un tiers de la population montréalaise comprend. Il y a un deuxième tiers que l'accessibilité universelle, pour eux, ça veut absolument rien dire. Et pour nous, personnes handicapées, j'entends peut-être plus d'handicap moteur, qui nécessite une aide à la mobilité, bien pour nous, c'est l'inclusion totale, c'est le respect de notre dignité et c'est la liberté aussi.

2030 Souvent à Montréal, je dirais que c'est plus les infrastructures montréalaises que nos maladies ou nos accidents qui nous handicapent. Moi, c'est sûr que si je suis devant un immeuble qui est ouvert au public de surcroît, il y a des marches et aucune entrée de plain-pied ou latéral, bien j'ai beau avoir la sclérose en plaque, j'ai beau avoir eu un accident qui va m'handicaper pour

2035 le reste de mes jours, s'il n'y avait pas de marche, si c'est un immeuble de plain-pied ou s'il y avait une rampe à tout le moins, je pourrais y accéder. Donc c'est l'immeuble qui m'handicape. Si je regarde le métro de Montréal qui est un organe de la Ville, la STM bien sûr, il y a 7 stations sur 68 qui sont accessibles, et ça, ça inclut les 3 de Laval qui sont venues au monde de cette façon-là en 2002.

2040 Il y avait un plan de développement de la STM en 2008 qui était de mettre en accessibilité trois stations par année, il n'a pas été respecté et là, on en est à .8 station par année dans les projections. Ça nous mène, si on ne prolonge pas le métro, en 2085. Alors vous comprendrez que je ne serai plus là pour venir vous en parler.

2045 Ça, c'est pour ce qui est du transport qui, quand même, je pense nous relie à plusieurs domaines dans notre vie. Ça nous amène au travail, ça nous amène aux études, dans les rendez-vous médicaux, la vie sociale. Alors s'il n'y a pas d'accès, ce n'est pas parce qu'on est handicapé qu'on est forcément relié au transport adapté qui n'offre aucune spontanéité, je dois le dire. C'est nécessaire, il faut qu'il reste là, mais je pense qu'il faut qu'il y ait une grande avancée au niveau du métro de Montréal aussi. Avant de passer à un autre point, le métro de Montréal, je devrai dire que c'est parmi malheureusement une de quatre pires villes dans le monde avec Glasgow, 2050 Budapest et Marseille en ce qui a trait à son métro.

2055 Maintenant, il y a l'accessibilité universelle des nouveaux bâtiments tant résidentiels que publics. La Régie du bâtiment, depuis le 7 novembre 2010, a une obligation quand on construit ou qu'on fait une rénovation majeure de faire un accès de plain-pied, en tout cas, un accès universel, bref. Et évidemment, si c'est rénové à neuf, si c'est une nouvelle construction, c'est la même chose pour les salles de toilettes, en tout cas, toutes les composantes de l'immeuble. Malheureusement, on a constaté que ce n'est pas le cas. Je me demande s'il n'y aurait pas une certaine – je ne me le demande pas, je suis certaine qu'il y a une certaine obligation de la part du 2060 département des permis de l'octroi des permis, à la délivrance des permis, il me semble qu'on ne regarde pas suffisamment ce qui se passe, ce qui va être établi dans notre arrondissement.

2065 Bien souvent, on dit que c'est de la juridiction de l'arrondissement; souvent, on nous dit que non, c'est la ville-centre qui s'occupe de ça. Bref, on ne le sait pas. Nous, on fait souvent, souvent des interventions, à tous les mois même, en conseil de ville, on fait beaucoup d'arrondissements aussi et souvent, on nous dit : « C'est la Régie du bâtiment, c'est sous l'égide de la Régie du bâtiment. » Bon, O.K., bref, sauf qu'il y a quelqu'un qui émet ces permis-là et je pense qu'il devrait y avoir une vigilance peut-être un petit peu plus accrue de la part du département de la délivrance des permis qui sont octroyés, quelle que soit la construction.

2070 L'accessibilité universelle du cadre bâti maintenant. Nonobstant que c'est un immeuble patrimonial, qu'il y a des règles à respecter, je ne crois pas que l'accessibilité universelle ou le fait d'amalgamer un accès quelconque par rampe ou par entrée latérale – s'il y a moyen, pas à l'arrière dans les ruelles avec les vidanges – ce n'est pas quelque chose qui est laid. Puis même si c'est patrimonial, moi j'arrive de Barcelone il n'y a pas si longtemps, mais la cathédrale est 2075 moyenâgeuse et pourtant, on y entre, on y sort, tout va très, très bien. Le Musée du Louvre, la première fois que j'y suis allée, c'est en 75 et j'ai utilisé des ascenseurs au Musée du Louvre. C'est un petit peu plus patrimonial que bien des immeubles ici.

2080 Si on veut rendre – que ce soit comme je le répète patrimonial ou non – si on veut rendre un accès possible à un cadre bâti, ça fait quand même près de trois ans qu'on fait des conseils de ville et je répète souvent, souvent aux élus que l'article 193 de la *Loi sur le bâtiment* qui permet à toute municipalité d'aller au-delà de ce que prescrit le code de construction, alors si ce n'est pas fait, si un immeuble est reconstruit avec des marches quand il était accessible avant ou pour une raison ou pour une autre, il y a quelque chose, c'est un immeuble à caractère public et puis il 2085 pourrait y avoir une certaine réglementation d'imposée par l'arrondissement comme tel ou par la ville-centre, bien si ce n'est pas fait, je me dis qu'en s'étant voté une Politique d'accessibilité universelle, Montréal, est-ce qu'on veut que la politique demeure seulement sur papier ou est-ce qu'il y a un petit manque de volonté politique en quelque part? Est-ce qu'on a une crainte de brimer les droits des commerçants? Si c'est le cas, on brime les nôtres, à ce moment-là. Il me 2090 semble qu'il y a moyen d'imposer quelque chose.

2095 D'autres provinces – j'avoue que ça relève peut-être du provincial à ce moment-là – se sont dotées de politique – si je pense à l'Ontario – *l'Accessibility for Ontarians with Disabilities Act* – AODA – qui fait en sorte qu'ils ont donné un horizon quand même de vingt ans aux propriétaires d'immeuble public de rendre accessible leur bâtiment sans quoi, au 1er janvier 2025, ils devront payer amende. C'est les lois qui, selon moi, ont plus de mordant et dont Montréal pourrait s'inspirer en commençant avec l'article 192 de la *Loi sur le bâtiment*.

2100 En terminant, je voulais aussi parler que l'accessibilité universelle, ce n'est pas juste le fait de rendre les immeubles accessibles, mais c'est de rendre la rue ou les trottoirs plutôt accessibles. Quand il y a des événements de quartier, des braderies, nous aussi, on aime ça y participer. Cependant, le trottoir devient souvent complètement inaccessible, on ne peut plus passer sur le trottoir parce qu'à la Ville de Montréal, on dit que quand il y a une vente trottoir ou une braderie, le trottoir devient l'extension du magasin en quelque sorte. J'ai aucun problème  
2105 avec ça, sauf que ce qui nous était souvent accessible, il peut y avoir quelques commerces accessibles dans un certain tronçon, mais on ne peut plus y accéder. Et on ne peut pas tout acheter dans la rue, on ne peut pas tout payer dans la rue non plus. Maintenant, on a des cartes bancaires, les cartes de guichet automatique, qui font en sorte qu'il faut aller payer à l'intérieur. Alors c'est quelque chose, c'est un phénomène qui arrive très souvent dans tous les  
2110 arrondissements, dans tous les quartiers d'arrondissement sur plusieurs artères commerciales et je pense que c'est un phénomène qu'il faudrait vraiment se pencher dessus parce qu'on compte pour pratiquement 15 % de la population montréalaise.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

2115 **M. JEAN BURTON, président :**

Merci beaucoup, Madame Gauthier. Questions?

2120 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Merci, Madame Gauthier. Vous avez devancé deux fois mes questions. Au moment où vous avez dit : « octroi des permis », j'étais en train de l'écrire, donc vous avez répondu à ma

question là avec l'article de la loi. C'est intéressant, il faut regarder ça. Et puis là, j'étais en train de me demander ça représente combien de pourcentage de la population et vous me dites 15 %.

2125 Bien, merci beaucoup, Madame.

**M. JEAN BURTON, président :**

J'aurais une question sur les responsabilités partagées ville-centre/arrondissements dans tout ce dont vous nous avez parlé, c'est-à-dire que ce soit dans l'application de la réglementation, que ce soit sur la gestion d'événements qui occupent les trottoirs, selon vous, est-ce qu'il devrait y avoir une uniformisation à l'échelle du territoire de la Ville de Montréal ou si ce n'est pas souhaitable, ou comment vous voyez les rôles et responsabilités ville-centre-arrondissements dans tous ces domaines? Là, on est vraiment responsabilité Ville. – laissons le Québec et le fédéral de côté – mais en ville.

2135

**Mme LINDA GAUTHIER :**

Je suis tout à fait pour une uniformisation parce que sinon, je veux dire, un peu finalement à l'instar de – il y a eu à un moment donné une commission permanente qui s'est penchée sur la transformation des bâtiments, c'était en 2011, puis on a justement voté pour l'uniformisation. Alors pour moi, c'est exactement la même chose.

2140

**M. JEAN BURTON, président :**

2145

Merci.

**Mme LINDA GAUTHIER :**

2150

Merci beaucoup.

**M. JEAN BURTON, président :**

Merci beaucoup, Madame. Bonjour!

2155

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

Bonjour!

2160

**M. JEAN BURTON, président :**

Vous êtes Monsieur?

2165

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

François Bergeron, je suis directeur de la Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal. Mon collègue Philippe, qui représente Tous pour l'aménagement du Centre-Sud, devrait arriver dans les prochaines secondes. On est un peu pris au dépourvu. On était cédulé à 45 mais on va vous présenter l'état de nos réflexions à ce moment-là.

2170

Je pourrais commencer sans lui, si vous voulez?

**M. JEAN BURTON, président :**

2175

Oui? Ça vous va?

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

2180

Oui, oui, ça me va. Ça va vous permettre d'avancer un peu plus vite. Donc juste quelques mots pour vous dire que – Ah! Le voilà – Tous pour l'aménagement du Centre-Sud se veut être un groupe de réflexion sur les différents enjeux d'aménagement qui regroupe différents intervenants tant du milieu communautaire, du milieu des affaires que des résidents du quartier.

2185 La démarche lors de notre réflexion sur le Plan de développement de Montréal s'est faite en deux grandes rencontres qui ont eu lieu le 14 novembre ainsi que le 26 juin 2013 où plusieurs représentants étaient là pour réfléchir un peu à des lignes qu'on allait vous proposer lors de notre mémoire qui allait être déposé. Aussi, il y a eu d'autres périodes de réflexion, il y a eu du travail de fait sur la compilation de différents autres plans particuliers d'urbanisme, recommandations de comité, etc., etc., qui ont été pris en considération pour l'élaboration de notre mémoire.

2190 Je vous dirais que, évidemment, on va vous parler de la réalité des résidents principalement du centre-ville, puis des organisations qui y travaillent au quotidien. On a pris le plan de présentation, ça suit le plan que vous aviez proposé, donc sur les quatre axes au niveau du leadership de la métropole. Je vais commencer immédiatement.

2195 Sur la première image, c'était juste pour démontrer un peu que l'arrondissement Ville-Marie, donc le centre-ville de Montréal, on peut voir que c'est une zone la moins peuplée dans le fond de l'île de Montréal. Il y a une concentration de la population qui est à l'est de Montréal mais on voit que la partie du centre a très peu de population. Ce qui donne un caractère particulier à l'arrondissement, considérant que c'est l'arrondissement qui reçoit le plus de personnes dans une  
2200 journée. Je ne me souviens plus du chiffre exact mais autour de 300 000 déplacements par jour se fait là.

À prime abord, on va prendre la position de résident. Donc vous pouvez comprendre que ça a une incidence là-dessus. Le quartier aussi porte plusieurs noms et tout dépendant où ce  
2205 qu'on est, d'où ce qu'on vient, on l'appelle différemment. Vous voyez, il y a une partie de l'arrondissement qui est près du mont Royal, on parle de Peter McGill. Dans l'est, on parle de quartier Sainte-Marie, on parle du pôle Frontenac, on parle des faubourgs depuis quelques années. On parle du Centre-Sud, on parle du centre-ville, on parle du Vieux-Port. Donc il y a plusieurs appellations qu'on donne au centre-ville.

2210 Comme je vous disais tantôt aussi, l'autre enjeu qu'on veut mettre de l'avant, c'est que c'est un centre-ville, donc entouré en rouge, vous voyez bien, mais il y a des milieux de vie là-dedans, il y a des personnes qui y résident. Montréal se targue d'être une des villes où ce que son

2215 centre-ville est habité. Effectivement, il est habité mais dans son plan de développement, il devrait considérer en effet que c'est un centre-ville qui est habité.

2220 Donc l'arrondissement, comme je vous disais, se caractérise par plusieurs identités, mais on est aux prises avec une logique de développement qui est bipolaire un peu. On veut un développement qui est bon pour la métropole, qui est bon pour l'ensemble du Québec, comme on dit que c'est le poumon économique du Québec, mais aussi, le développement ne doit pas se faire au détriment des résidents qui y sont déjà. Ce qu'on pense qui est assez important.

2225 Ensuite de ça, au niveau de la gouvernance, il reste que oui, c'est un centre-ville, c'est important que la gouvernance politique soit respectueuse ou soit cohérente avec un développement de l'ensemble de l'île de Montréal, de la région métropolitaine et encore là du Québec., il reste que depuis 2009 les résidents de l'arrondissement Ville-Marie souffrent d'un déficit démocratique assez évident, ne votent pas pour son propre maire d'arrondissement, votent comme tous les citoyens de Montréal, votent pour le maire de Montréal. Ce qui crée – et là, ça, c'est les commentaires des résidents et surtout aussi des organismes – un effet de proximité qui  
2230 n'existe pas nécessairement avec le pouvoir public ou moins direct. Pour certains de mes collègues d'autres arrondissements, ils rencontrent leur maire régulièrement. Dans les quatre dernières années, j'ai croisé mon maire une fois et on est des gens assez impliqués pour la communauté.

2235 **M. PHILIPPE COSSETTE :**

2240 Donc le second enjeu, c'est *Bien vivre dans une ville compacte*. Évidemment, c'est extrêmement complexe et on a peu de temps pour l'aborder. Je commencerais dans le fond avec une carte sur la défavorisation. Dans les secteurs les plus foncés sur la carte, on voit bien les endroits où la défavorisation est la plus concentrée. On voit une importante concentration de pauvreté dans l'est et dans certains secteurs particuliers de l'ouest.

La seconde carte montre plutôt la répartition du logement social. Donc on voit bien la concentration importante dans l'est mais aussi l'absence dans certains secteurs comme le

2245 Faubourg Récollets, le Vieux-Montréal, les Grands jardins, le centre-ville en lui-même. Et en orange, on voit aussi les secteurs des condos. Bon, pour connaître un peu le territoire, les nouveaux secteurs, les nouveaux développements, on voit qu'ils sont en très vaste majorité en orange sur la carte.

2250 Autre donnée intéressante que je soulève la proportion d'enfants de 14 ans et moins. Ce qui est intéressant, c'est que ça reflète aussi dans le fond la perception du milieu parce qu'on juge que ce milieu-là est adéquat pour élever des enfants et ce qu'on voit, c'est que le centre-ville est une zone en ce moment où il n'y a aucun enfant. Je dirais qu'à l'exception d'un village gaulois, les Habitations Jeanne-Mance qu'on voit bien sur la carte et puis aussi à l'est complètement dans  
2255 Sainte-Marie, on retrouve certains enfants. Fait aussi à noter, il n'y a pas d'établissement scolaire public dans l'est pratiquement.

2260 La prochaine carte donc, Montréal est déjà reconnue comme étant une métropole créative dans laquelle les arts et la culture jouent un rôle économique et identitaire et il s'agit certainement d'une force sur laquelle le Plan de développement de Montréal devrait tabler. Le centre-ville est déjà reconnu pour son offre culturelle traditionnelle et alternative mais il faut protéger et surtout encourager les activités culturelles alternatives afin de maintenir une diversité intéressante. Puis les activités culturelles contribuent également sur le plan économique et au dynamisme des milieux de vie. Il est important de développer certains mécanismes pour arriver à les maintenir en  
2265 place.

2270 Donc le centre-ville est une réalité dynamique qui est en perpétuel mouvement, en perpétuelle transformation. Une des principales critiques qui est adressée au Plan de développement de Montréal, c'est qu'il ne propose pas une vision assez claire, assez précise sur l'avenir de Montréal. Il est pourtant nécessaire – et en rouge, on voit sur la carte, les secteurs qui sont sujets à de grandes transformations – d'avoir une vision très concrète puisque ce sont des secteurs qui vont être en transformation importante.

2275 Le CHUM est certainement un des cas de figure les plus intéressants pour illustrer mon propos. Avec le CHUM, on va avoir non seulement des investissements majeurs mais on a aussi

des milliers de travailleurs qui vont venir au CHUM et il n'y a pas seulement que des médecins, il va y avoir des gens de tous les revenus. Et à l'heure actuelle, il ne se construit à proximité du CHUM pratiquement que des condos de petite taille pour jeune professionnel branché. Il manque pourtant de logements pour les familles. En fait, pour la plupart des gens qui vont venir au CHUM, très peu vont pouvoir réussir à résider à proximité de leur lieu de travail.

2280

Donc il manque de logements pour les familles. La gentrification du quartier et de l'arrondissement nuit beaucoup à la dynamique de milieu de vie. Le développement du centre-ville devrait se faire dans une optique de respect de la population locale et de préservation de la mixité sociale qui caractérisait particulièrement autrefois le centre-ville.

2285

L'augmentation des valeurs foncières n'affecte pas en ce moment que le secteur résidentiel, on pense aussi au secteur commercial où plusieurs commerces doivent quitter parce qu'ils n'arrivent plus à se payer les baux commerciaux. Et aujourd'hui, seules grandes franchises, les grandes bannières réussissent à s'installer sur certaines artères commerciales. Résultat : c'est la qualité des services de proximité qui écope en partie. Les organismes communautaires aussi ont de plus en plus de difficulté à s'installer et à demeurer dans le quartier. C'est ce qui est apparu lors des consultations sur la taxe.

2290

La sécurité est également un élément important à considérer lorsqu'on parle du développement d'un centre-ville habité. Il faut s'assurer que tous puissent se sentir en sécurité, mais aussi dans les déplacements.

2295

Puis, au niveau du patrimoine, il faut réussir à permettre aux collectivités de s'approprier les éléments patrimoniaux.

2300

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

Pour ce qui a trait au volet développement économique et transport, on présente une carte ici au niveau de la desserte du transport et du transport collectif dans le quartier. Ici, au niveau du transport actif aussi, le réseau de pistes cyclables qui existent, celles qui sont projetées,

2305

2310

les rues piétonnes en été. Pour faire un portrait un peu, les axes de circulation qu'il est possible d'avoir autour de ces enjeux-là. On est conscient qu'au niveau du transport, la desserte transport collectif est assez importante mais on considère ou on voit qu'elle est principalement ciblée pour la circulation de transit. Donc tout ce qui est circulation interne est toujours un peu plus difficile, particulièrement d'axe est-ouest pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées.

2315

Au niveau des emplois – c'est un petit peu la version pour le transport – au niveau de l'emploi, on souhaite dans le fond de maintenir et de densifier les petites zones d'emploi dans le quartier. On a une tendance à concentrer les services vers le centre-ville mais on sait très bien que pour dynamiser une vie de quartier, soit dans le quartier Sainte-Marie ou à Peter McGill complètement à l'ouest, ça serait intéressant d'avoir une diversification d'une densification de l'utilisation des habitations. Philippe a parlé d'habitation familles qui est une nécessité mais en plus de l'habitation familles, il faut penser que si les familles veulent venir rester dans le centre-ville puis y demeurer, il faut qu'elles aient accès à des services.

2320

2325

Dans ce cadre-là, on croit qu'une diversification ou de préserver certains lieux avec des règlements de zonage pour favoriser le commerce de proximité pourrait être un atout pour garder la population, surtout les familles dans le centre-ville de Montréal. En lien aussi avec la préservation des écoles aussi qui vivent certaines difficultés.

2330

Autre phénomène aussi. On sait que des employés viennent souvent de l'extérieur de la zone mais on veut aussi favoriser l'embauche locale. Donc on pense que de plus en plus de grandes entreprises sont intéressées au fait que leurs employés se situent à proximité. C'est le cas particulier du CHUM où ils ont décidé, pour certains corps de métier spécifiques, de favoriser l'embauche locale. Donc en collaboration avec la CDEC du Plateau-Mont-Royal, du Centre-Sud, ils ont décidé de mettre de l'avant un programme qui favorise l'embauche pour certains corps de métier, de résidents du Centre-Sud de Montréal. Ils ont même dans leurs cartons la volonté à ce que certains autres corps de métier puissent demeurer à proximité pour permettre justement une meilleure disponibilité de leurs employés.

2335

**M. PHILIPPE COSSETTE :**

2340 Pour terminer, au niveau du patrimoine naturel de Montréal, tous les organismes se sont entendus pour reconnaître la contribution importante des éléments naturels à la qualité de vie. Ce qu'on voit à l'écran, c'est la carte dans le fond, la densité des arbres publics sur le territoire de la Ville de Montréal, une carte qui est intéressante. Regardez-la bien, on va changer de carte. Lorsqu'on la compare avec celle des îlots de chaleur, on voit très bien que l'une est le négatif de l'autre. Donc un effort de verdissement important doit être consenti pour du moins améliorer le bilan au niveau des îlots de chaleur. Comme on peut le voir sur la carte, c'est assez important.

2345 Une attention aussi au niveau de l'accès au fleuve. Donc ce qu'on remarque ici, c'est que le quartier n'est en ce moment pas connecté ou pratiquement pas connecté sur le fleuve. Beaucoup d'efforts pourraient être faits à cet effet. Au niveau aussi des liens avec la montagne. 2350 Plusieurs ont suggéré de favoriser, de créer de nouveaux liens avec la montagne, de rendre la montagne plus perméable dans les quartiers.

Et aussi certains projets, dont le développement de Radio-Canada ou le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, ce sont aussi des opportunités de créer des promenades vertes qui pourraient relier, donc qui pourraient longer le fleuve et améliorer de beaucoup la qualité de vie dans le quartier.

2355 Et aussi certains projets, dont le développement de Radio-Canada ou le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, ce sont aussi des opportunités de créer des promenades vertes qui pourraient relier, donc qui pourraient longer le fleuve et améliorer de beaucoup la qualité de vie dans le quartier.

2360 Donc pour conclure, je dirais tout simplement que le Plan de développement de Montréal doit être en mesure de définir une vision claire qui sera en mesure de guider l'avenir de Montréal. Si Montréal est aujourd'hui une des rares villes en Amérique du Nord à avoir un centre-ville habité, on croit qu'on peut faire mieux et qu'il faut particulièrement préserver la mixité sociale et fonctionnelle. Et plusieurs ont suggéré qu'il faut bâtir le centre-ville en ayant en tête les enfants, puisque si le milieu de vie est adéquat pour les enfants, il l'est pour tous. Merci.

2365 **M. JEAN BURTON, président :**

Ça complète votre présentation? Merci.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2370 Je m'excuse un peu. Je suis un peu la cause du petit brouhaha pendant que vous parliez  
parce que je vous écoutais puis je me disais : mais de quoi parle-t-on exactement quand on parle  
du centre-ville? On parle quartier, on parle arrondissement. J'ai été témoin de deux PPU, le PPU  
des Grands jardins, ensuite il y a eu le PPU Sainte-Marie, puis vous nous avez montré une carte  
où il y a plusieurs secteurs.

2375

Alors ma question est la suivante. Il y a plusieurs intervenants qui sont venus nous dire :  
« On a la perception que le PDM, tel qu'il est conçu actuellement, à ce stade-ci de son  
élaboration, il est davantage pour une valorisation du centre-ville puis pour renforcer le rôle du  
centre-ville de façon à positionner Montréal comme métropole. Donc s'il vous plaît, n'oubliez pas  
2380 les quartiers. Faites reposer le PDM sur les quartiers, c'est important comme socle – on a même  
employé ce terme-là, comme assise du développement de Montréal. »

Mais en écoutant votre diagnostic, votre bilan, c'est presque un diagnostic, une description  
de la situation, je me dis, dans le fond, est-ce qu'on sait exactement de quoi on parle quand on  
2385 parle d'un centre-ville à Montréal? Vous avez plusieurs secteurs, vous avez montré Peter McGill,  
bon il y a Sainte-Marie, il y a le Centre-Sud, on peut continuer. Alors je me dis, est-ce qu'il n'y  
aurait pas – moi, ce que je retiens de votre présentation, c'est une fragmentation, non seulement  
sur le plan de l'identité de ce qu'on pense être le centre-ville mais aussi des forces de ce quartier-  
arrondissement, on ne sait pas trop, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'avoir une réflexion sur le  
2390 centre-ville de Montréal, sa fonction, son rôle, de quoi est de qui parle-t-on exactement? On dit que  
c'est habité, mixité. Quels sont les vecteurs qui seraient identiques à tous ces secteurs-là – pluriel  
– que vous avez identifiés, s'il y en a. C'est ça, ma question. Avez-vous des éléments de réflexion,  
de réponse là-dessus déjà vous? De quoi parle-t-on? Quel est le rôle du centre-ville à Montréal?

2395 **M. FRANÇOIS BERGERON :**

Lors de notre travail de réflexion, on se disait, particulièrement au niveau de la  
gouvernance, le questionnement, on se disait – avec les citoyens et les autres personnes qui

2400 étaient là, les représentants d'organisations qui étaient là – on se disait : On est conscient que le centre-ville de Montréal, c'est important, il doit avoir une gouvernance particulière. On ne remet pas nécessairement ça en question. On se disait juste qu'en 2009, depuis 2009, c'est le remède de cheval qui a été mis parce qu'il y a des grandes parties de l'arrondissement Ville-Marie qui sont des quartiers habités, qui ne sont pas centre-ville. Si on prend l'exemple du secteur Sainte-Marie complètement à l'est, on parle d'un secteur qui est principalement habité. Il y a quelques grands  
2405 employeurs qui y sont mais ce n'est pas la dynamique d'un centre-ville. Les gens ne voulaient pas remettre en question le fait que oui, la gouvernance d'un centre-ville doit se faire dans la perspective métropolitaine et même québécoise, mais qu'il y a des résidents qui sont là.

2410 Je pense que la notion de centre-ville est à voir aussi. Est-ce qu'on parle d'un quartier des affaires où se concentrent des grandes entreprises? On le voyait sur la carte, les lieux ne sont à peu près pas habités, versus des secteurs qui sont fortement habités.

2415 L'arrondissement Ville-Marie est représentatif aussi, est divisé des fois entre l'est et l'ouest aussi, avec les réalités souvent, puis c'est très simple comme analyse qu'on fait, mais à l'est, c'est la pauvreté, à l'ouest, c'est la richesse. C'est un peu simple parce que ce n'est pas nécessairement vrai mais il y a ce questionnement-là qui vient. On est heureux dans le quartier qu'il y ait des gens qui viennent participer à la vie du quartier, même si c'est juste pour venir travailler ou étudier, mais ce qu'on désirerait pour une qualité de vie, c'est réduire la population de transit en ayant plus de gens qui y résident justement. Pour la notion de centre-ville, il y aurait  
2420 beaucoup encore aussi à...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2425 Donc l'arrondissement Ville-Marie et le centre-ville, ce ne sont pas des synonymes.

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

Aucunement. Aucunement.

2430 **M. JEAN BURTON, président :**

Ce qui fait là-dessus que la lecture qu'on a quand on lit dans le PDM le terme « centre-ville », on n'a pas nécessairement tous la même lecture de la réalité qu'il y a derrière.

2435 **M. FRANÇOIS BERGERON :**

Non, exactement.

2440 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Du territoire que ça couvre.

2445 **M. JEAN BURTON, président :**

Du territoire.

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

2450 Puis les enjeux sont grands. On le sait que certains projets sont destinés au centre-ville qui auront des répercussions sur l'arrondissement au complet. Quand Philippe tantôt nous parlait de l'arrivée du CHUM, c'est une chose. On sait qu'il va y avoir le développement du sud de Radio-Canada qui va avoir aussi d'autres types de répercussions. On sait que souvent – bon, on prend l'exemple du CHUM, toutes les tergiversations qu'il y a eu autour de son emplacement, bon, il retenti dans le centre-ville, les citoyens auraient pu revendiquer qu'il soit ailleurs.

2455

Dans le type de gouvernance qu'on a, c'est la ville-centre qui prime versus les besoins des résidents, de la population locale. C'est un petit peu cette espèce pas une ambivalence mais un peu une confrontation qu'il y a toujours entre les intérêts supérieurs – là, les intérêts supérieurs de la nation – versus les intérêts des résidents qui sont là. Des fois, en joke entre nous, on va se

2460 parler, on va dire « Les Autochtones de Ville-Marie versus les besoins du colonisateur » jusqu'à un certain point.

**M. PHILIPPE COSSETTE :**

2465 J'ajouterais aussi que lorsqu'on parle de centre-ville, il y a effectivement, à notre avis, un exercice de définition et de planification à faire. Parce qu'on parle d'un centre-ville qui ne serait constitué que de tours à bureaux et un secteur inhabité. Donc nous, on pense qu'au contraire, on veut un centre-ville qui est vivant, qui est dynamique, qui est habité, qui est créatif. Et pour ça, ça prend aussi du développement résidentiel, ça prend des projets qui sont pour les gens qui y  
2470 résident. Donc oui pour les résidents de l'arrondissement Ville-Marie mais aussi il faut permettre à tous de pouvoir s'établir à proximité ou même dans le centre-ville.

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

2475 Qui aura des répercussions sur le transport, des répercussions sur même la diversité économique aussi du quartier.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2480 Un des enjeux pour maintenir la densité et la population au centre-ville, pas juste dans tous les secteurs périphériques de l'arrondissement, il y a ce phénomène de gentrification donc que ça amène. Comment vous gérez ça? Est-ce que vous avez des idées sur la gestion de la tension entre la gentrification puis la question de la mixité sociale à préserver? Avez-vous des exemples de villes où ça s'est réussi? Sinon, on va faire nos recherches.

2485

**M. PHILIPPE COSSETTE :**

Des exemples de villes, vite de même, plus ou moins. Par contre, je pense que le logement social communautaire est certainement un des ingrédients à préconiser, puis la  
2490 stratégie d'intégration doit être appliquée et appliquée sévèrement, je pense, dans le centre-ville.

C'est un constat qu'on voit assez souvent, c'est que finalement, part toutes sortes de méthodes, elle est détournée ou pas appliquée. Donc ça, pour ça, il faut être très vigilant.

2495 Et puis, il faut aussi inciter les promoteurs et les développeurs à construire du logement qui convient à tous, donc à tous les ménages, à tous types, donc avoir plus qu'une ou deux chambres par unité. C'est effectivement important.

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

2500 La situation comme quoi le développement au niveau résidentiel se fait dans le centre-ville fait en sorte de créer des pressions, de créer des pressions aux abords aussi du centre-ville. Donc ce qui fait en sorte que dans les quartiers périphériques au centre-ville, bien veut, veut pas, les rôles fonciers, la valeur immobilière augmente. Dès qu'il y a un petit bout de terrain qui se libère, les promoteurs font la queue pour avoir ça. Ça a un impact sur les citoyens, un impact sur les  
2505 résidents qui peuvent à un moment ne plus y vivre, donc quittent.

Ça amène aussi malheureusement, ça n'amène pas une mixité sociale, puis ce qu'on veut préserver, c'est cette mixité-là. Puis souvent, les gens même dans un quartier qui revendiquent contre la gentrification, ce qu'ils souhaitent dans le fond, c'est s'assurer que cette  
2510 mixité-là reste. C'est un trait caractéristique de notre arrondissement, c'est cette mixité-là, d'être capable sur quelques mètres carrés d'avoir des étudiants, avoir une communauté gaie, avoir des familles, avoir des travailleurs de passage, avoir des touristes aussi qui sont là, mais dans un même secteur avec, somme toute, une harmonie, je dirais, entre chacun. Puis ça, c'est ça qui est intéressant. C'est ça que les gens aiment. Les gens qui habitent dans le centre-ville ou qui  
2515 habitent en périphérie du centre-ville, ce qu'ils aiment, c'est ça, c'est la proximité des services, la proximité de la vie culturelle. Ils veulent y rester aussi.

Puis si le logement n'est plus abordable, bien c'est les plus petits travailleurs, qui gagnent moins, qui vont se retrouver encore plus loin dans la couronne, dans le trou de  
2520 beigne. Ils vont se ramasser le plus loin. C'est eux qui se déplacent le plus loin, ce qui crée un peu un débalancement au niveau local.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Merci.

2525

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Vous évoquez dans votre mémoire la diversification des revenus de la Ville. Vous identifiez l'impôt foncier comme étant à la fois un bon pourvoyeur de revenus mais qui comporte ses effets pervers. Vous constatez qu'il est impossible de diversifier les revenus. Je suppose, sous-entendu, dans la situation actuelle mais vous la réclamez comme moyen de diminuer la dépendance à l'impôt foncier. Pourriez-vous élaborer un peu davantage, qu'est-ce que vous entrevoyez comme diversification des revenus dans un quartier comme le vôtre. Quelle stratégie fiscale Montréal pourrait développer à cet égard?

2530

2535

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Par quartier ou par arrondissement?

2540

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

On n'a pas développé particulièrement une position à savoir, on devrait aller chercher l'argent sur un péage au centre-ville, sur une surtaxe du centre-ville, sur un impôt tout court. On n'a pas développé des lignes là-dessus. On sait que le problème, c'est un problème de financement. Peut-être qu'on n'était pas capable de s'entendre sur la résolution de ce problème-là. C'est une question un peu piège.

2545

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Parce que dans les débats, il y a des débats un peu partout sur cette question-là, puis elle est fondamentale. Il faudra un jour que et Ottawa et Québec et Montréal la mordent. Il est souvent question de péage, par exemple, pour rentrer sur l'île, sous-entendu pour rentrer au centre-ville au

2550

2555 fond. Est-ce que vous vous voyez vivre dans un quartier avec des postes frontières? Dit grossièrement mais clairement.

**M. PHILIPPE COSSETTE :**

2560 Je répondrais que sur cette question précise là, c'est difficile d'y répondre comme ça à froid. Par contre, ce qui est important de mentionner, c'est qu'on n'est pas nécessairement contre le fait que les gens migrent au centre-ville. Plutôt qu'on veut l'encourager à venir. Ce qu'on apprécie moins, disons, c'est la quantité d'automobiles.

2565 Pour ce qui est de l'impôt foncier, effectivement, comme on l'a dit, c'est un bon impôt et un mauvais impôt. Il a les avantages de ses défauts. Disons qu'il est difficilement en adéquation avec les besoins du milieu. Je pense que le Plan de développement de Montréal – on hésitait, je vous avoue, à le mettre dans le mémoire parce qu'on se disait que le Plan de développement de Montréal n'est peut-être pas le bon endroit pour revendiquer ce genre de cause mais c'est évident que pour nous, à Montréal, il faut absolument s'intéresser à cet enjeu-là qui est de taille, puisqu'en ce moment, on a un problème chronique de financement au niveau de la Ville, puis il faut trouver une solution.

2570 Mais je reviens encore à la Stratégie d'inclusion, c'est vraiment probablement une des meilleures façons de développer des milieux de vie intéressant, puis ça, ça doit être appliqué à la lettre.

2575 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

2580 Est-ce que je vous trahis ou je me trompe en pensant que la situation actuelle pour vous est que le statu quo n'est pas une option viable? Ça, c'est clair pour vous?

**M. PHILIPPE COSSETTE :**

2585 C'est que le statu quo actuel, qu'est-ce que ça fait, c'est que la Ville met beaucoup  
d'emphase sur le développement immobilier et puis favorise beaucoup le développement  
immobilier le plus rentable possible. Et ça, évidemment, c'est contradictoire avec la vision  
qu'on souhaite avoir pour le centre-ville puisqu'on ne souhaite pas avoir nécessairement qu'un  
centre-ville pour les gens les plus fortunés. Donc évidemment, il faut trouver des alternatives, il  
2590 faut trouver des solutions. Lesquelles? Bon, je pense que c'est peut-être un débat qui mérite  
d'être fait en bonne et due forme mais je pense que le statu quo est, à notre avis, pas  
tolérable.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2595 Dernier commentaire. Moi aussi, je vais essayer de trahir votre pensée. En clair, ce qu'on  
retrouve dans le plan de développement à ce stade-ci de son élaboration concernant l'avenir de  
Montréal et du rôle que le centre-ville y joue ne vous satisfait pas du tout? Il faudrait revoir ça?

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

2600 Ce n'est pas qu'on est insatisfait. Dans le fond, ce qui a motivé notre démarche, c'est de  
dire il faut prendre conscience que – nous, on a pris conscience depuis 2009 que certains  
résidents ont avalé leur pilule comme on pourrait dire, du fait qu'ils ne votent plus pour leur maire.  
On a pris conscience que le centre-ville doit avoir une gouvernance spécifique mais dans le Plan  
de développement de Montréal, l'aspect résident du centre-ville ou des abords du centre-ville, on  
2605 ne trouvait pas que c'était pris en considération versus peut-être des résidents d'autres  
arrondissements où ce que c'était plus transparent à ce niveau-là.

2610 Quand on interpelle le centre-ville par adéquation l'arrondissement Ville-Marie, on parle  
des grands investissements, on parle des employeurs, on parle du pôle de développement  
économique, mais dans le fond, ce qu'on a voulu vous dire, c'est qu'il y a des gens qui y  
restent aussi, puis que ça peut être une très grande force de faire en sorte de le densifier,

2615 d'avoir une mixité sociale à ce niveau-là aussi, une mixité culturelle, puis qu'il y aurait des répercussions positives sur beaucoup d'autres aspects, particulièrement sur le transport. Si les gens peuvent rester plus près de leur emploi, bien il y aura peut-être moins de monde sur le Pont Jacques-Cartier ou sur le futur Pont Champlain.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2620 D'accord. Merci beaucoup.

**M. JEAN BURTON, président :**

2625 Je voudrais vous poser une question qui est très simple et pour laquelle vous allez avoir une réponse rapide. Vous parlez d'un plan vert qui permettrait de regrouper l'ensemble des politiques de l'arbre, la canopée, etc. Est-ce que ce plan vert – qui n'est pas une mauvaise idée en soi – est-ce qu'il serait à l'intérieur donc du PDM? Parce qu'il y a beaucoup de choses dans le PDM. Est-ce qu'il y a un besoin de regrouper à part toutes ces dimensions-là pour que ce soit plus clair? J'essaie de voir pourquoi apporter cette notion de plan vert?

2630 **M. PHILIPPE COSSETTE :**

2635 Bien, en fait, on trouvait que beaucoup de politiques avaient été adoptées à la pièce au cours des dernières années, que beaucoup d'initiatives sont faites mais qui ne sont pas nécessairement coordonnées, orchestrées. Effectivement, le Plan de développement de Montréal est censé être un exercice d'unification de toutes les politiques mais on ne le trouvait pas nécessairement assez poussé dans le PDM donc. Est-ce que c'est à intégrer? Ça pourrait, oui.

**M. JEAN BURTON, président :**

2640 En fait, ce que vous cherchiez, c'était la cohérence entre toutes ces politiques « vertes »...

**M. PHILIPPE COSSETTE :**

Exactement.

2645

**M. JEAN BURTON, président :**

... peu importe où est-ce qu'on la met.

2650

**M. FRANÇOIS BERGERON :**

Exactement.

**M. JEAN BURTON, président :**

2655

D'accord. Merci beaucoup. Est-ce que messieurs Fischler et Roussopoulos sont là?

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

2660

Bonjour!

**M. JEAN BURTON, président :**

Bonjour!

2665

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

Monsieur Fischler est là mais monsieur Roussopoulos n'a pas pu se libérer plus tôt que les 16 h 25 prévues.

2670

**M. JEAN BURTON, président :**

Souhaitez-vous qu'on l'attende ou qu'on procède?

2675 **M. RAPHAËL FISCHLER :**

Si ça ne vous dérange pas d'attendre cinq minutes.

2680 **M. JEAN BURTON, président :**

Pas de problème. Absolument.

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

2685 Cinq minutes. Puis s'il n'est pas là, je commence puis il se joindra à moi.

**M. JEAN BURTON, président :**

Tout à fait. Merci.

2690

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

2695 Bonjour, Monsieur Bertrand, Madame Cinq-Mars, Monsieur Duhamel! Monsieur Dimitri Roussopoulos et moi, Raphaël Fischler, nous représentons deux organismes en même temps et dans un premier temps, j'aimerais vous expliquer la genèse de notre mémoire et ensuite, j'aimerais parler très rapidement des conclusions auxquelles nous sommes arrivés. Monsieur Roussopoulos, ensuite, parlera du contexte politique de ce plan de développement qui nous paraît très important.

2700 L'école d'urbanisme s'est associée à l'IPAM, à l'Institut de politiques alternatives de Montréal, pour organiser un forum public de discussions, de débats sur le projet du Plan de

développement de Montréal le 8 novembre 2012. C'était à l'occasion des célébrations des 65 ans de l'enseignement de l'urbanisme à McGill. Ce mémoire découle donc en grande partie de ce forum, de l'analyse qui avait été préparée par nos étudiants pour nourrir, pour établir la base des discussions et ensuite, des discussions elles-mêmes qui avaient lieu en groupe.

Suite à ça, il y avait eu un travail d'analyse supplémentaire et de rédaction que j'ai réalisée en grande partie moi-même et l'IPAM donc faisait partie de l'événement, de l'organisation, de l'analyse et ensuite, dans la rédaction du mémoire a participé aux commentaires, à la révision du document, etc. Ce sont donc deux organismes assez différents, l'un plutôt professionnel, académique et l'autre, beaucoup plus axé sur les politiques publiques qui se sont mis ensemble.

Nous sommes arrivés à la conclusion principale que le projet de plan de développement était un effort très important qu'il fallait saluer, qu'il contenait énormément d'éléments intéressants, qu'il permettait en effet au public montréalais de faire la synthèse de beaucoup de choses qui avaient été faites, qu'il jetait les bases de beaucoup de travail dans l'avenir mais que c'était un document qui méritait d'être amélioré, surtout au niveau de la vision économique et sociale. Il nous semble que le plan reflète en partie les politiques de la Ville en étant avant tout un plan de développement du foncier et beaucoup moins un plan de développement social et un plan de développement économique.

Nous saluons les urbanistes qui ont travaillé à ce plan, c'était une tâche extrêmement difficile, mais nous aimerions que d'autres spécialistes soient associés à la révision du plan et que la société civile aussi soit associée à la révision du plan. Nous pensons qu'il y a énormément de savoir, d'expertise, de vision, de compréhension dans la société civile qui pourraient nourrir le plan, en particulier au niveau du développement social et économique.

Alors nous n'allons pas vous parler – nous n'avons que quelques minutes – nous n'allons pas vous parler du détail de notre mémoire que vous lirez. Je voudrais insister sur quelques conclusions importantes. Nous pensons que le PDM a une vertu pédagogique et non seulement une vertu politique. À ce titre, il serait très important de réintégrer un chapitre de diagnostic dans le document et surtout de poser un diagnostic très clair et très lucide et, à la rigueur, plus honnête.

Je ne dis pas qu'il y a eu malhonnêteté mais je veux dire plus franc, sur les défis auxquels Montréal est confrontée.

2735

Je pense qu'on a tendance à nous dire ici que nous avons une ville qui va bien, qui a un centre-ville actif et c'est vrai quand on se compare à beaucoup de villes nord-américaines, on a une ville très attrayante, mais quand on se compare en effet aux autres villes, nous avons aussi une population plus pauvre, un développement économique qui va plus au ralenti.

2740

Alors nous pensons qu'une lecture plus lucide des défis serait très importante. Nous pensons que la vision qui est énoncée dans le plan n'est pas assez spécifique et qu'elle devrait être beaucoup plus accordée aux spécificités de la culture, de la géographie et de l'économie montréalaises. Nous pensons aussi que certains thèmes principaux pourraient agir comme ancrage à un certain nombre de politiques. Mentionnons, par exemple, les quatre thèmes suivants : l'eau, l'enfant, la culture et l'emploi, qui pourraient être des thèmes soi-disant transversaux pour aspirer une multitude de politiques différentes.

2745

Si on parle d'eau, on parle d'environnement, on parle de système d'infrastructures, on parle d'accès aux rives, etc., etc. Si on parle de l'enfant, on parle du transport actif, on parle des écoles, on parle de tout ce qui est services publics, on parle de la culture. Je pourrais continuer comme ça mais vous voyez, il ne s'agit pas simplement pour nous d'avoir une liste d'inventaire de politiques qui ont été faites et une liste de politiques qui pourraient être adoptées, mais essayer de donner une cohérence et surtout de donner des priorités aux actions que nous voulons entreprendre et nous pensons que l'énonciation d'un certain nombre de thèmes spécifiques pourrait être très utile.

2750

2755

Comme je le disais, nous pensons que le volet social et le volet économique du plan doivent absolument être renforcés et à ce titre, nous insistons sur le fait que le document a tendance à être un document professionnel plutôt qu'un document politique, c'est normal, mais nous pensons qu'il devra être adopté par les pouvoirs politiques, par le prochain maire qui devra absolument dans ce document faire preuve de leadership et affirmer le leadership de Montréal en tant que grande ville. Nous pensons que c'est un document qui, pour l'instant, est beaucoup trop

2760

2765 modeste dans ses ambitions politiques, pas simplement au niveau de la vision mais au niveau du leadership que Montréal peut jouer et doit jouer en tant que grande ville face au leadership qui vient de Québec et d'Ottawa. Surtout de Québec. Alors nous invitons le prochain maire qui fera du PDM sa plateforme politique – nous l'espérons – qu'il imprime à ce document une charge de volonté politique beaucoup plus importante.

2770 Le point suivant est directement lié à celui-ci. Il s'agit de la question du partage des responsabilités et des sources de revenus. C'est quelque chose que tout le monde mentionne depuis très longtemps. Le plan dans son état actuel mentionne les problèmes qui existent mais ne fait pas de la discussion de ce partage des responsabilités et des revenus une action de la Ville de Montréal. Nous pensons que cette discussion fait partie intégrante des buts que la Ville doit se  
2775 donner. Il ne s'agit pas simplement de dire « Nous avons un cadre politique et fiscal qui est ce qu'il est. » Nous disons non, le plan doit absolument dire : « La révision du plan fiscal et politique doit faire partie du plan de développement. » C'est une condition *sine qua non* du plan de développement. Et c'est une des actions que la Ville doit entreprendre pour développer le plan et le mettre en œuvre.

2780 Il faut aussi qu'à l'intérieur de Montréal, la Ville exerce le leadership qui est le sien mais qu'elle agisse en réseau, comme elle le fait déjà – nous ne nions pas qu'elle travaille déjà en réseau, par exemple, au niveau du décrochage scolaire ou d'autres questions – il faut absolument que cette mise en réseau des acteurs, des forces vives de Montréal soit continuée et que la Ville  
2785 insiste là-dessus dans le PDM.

Au niveau de la mise en œuvre du PDM, il faut absolument que le document lui-même parle de moyens de suivi, de moyens de mise en œuvre, pas seulement d'espoir mais de moyens de suivi, d'indicateur et peut-être de commission de suivi, etc.

2790 Finalement, dans les révisions, dans la mise en œuvre, dans le suivi, nous insistons sur le fait que la société civile doit en effet être incluse. Alors ça, ce sont mes commentaires très rapides sur notre conclusion principale. Il y en a deux autres que je n'ai pas mentionnées sur la facture du

2795 plan et je vais passer la parole à monsieur Roussopoulos maintenant pour qu'il parle plus du  
contexte politique du plan, dans le passé et dans le futur.

**M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :**

2800 Bonjour! Je veux articuler trois points. Le premier est une note historique qui va mettre  
cette question en contexte. 2002, Sommet de Montréal. Pendant ce Sommet de Montréal, il y a  
plusieurs intervenants qui ont insisté qu'un plan de développement pour Montréal doit être un plan  
à l'intérieur duquel il y a le Plan d'urbanisme, le Plan de développement économique et le Plan de  
développement durable. Qu'il ne faut pas avoir trois plans séparés, qu'on a besoin d'un plan qui  
est une intégration de ces trois préoccupations principales.

2805 Dix ans plus tard, on a le plan qu'on discute ici aujourd'hui. Alors la question à se poser  
est pourquoi ça a pris dix ans quand il y avait clairement un consensus, une approche d'intégrer  
ces trois parties de notre vie dans un seul plan avec une vision globale. La question à se poser est  
pourquoi ça a pris dix ans avant d'avoir le plan qu'on a à discuter devant nous?

2810 L'analyse que moi et d'autres chercheurs font est qu'il y avait des intérêts politiques au  
niveau du comité exécutif à cette époque-là qui ne voulaient pas du tout avoir un plan qui intègre  
ces trois préoccupations. Il y avait des intérêts là très présents. Et je sais ça aussi de l'intérieur. Et  
ça, c'est inquiétant. La question à se poser est quels étaient les intérêts de ces particuliers  
2815 d'insister qu'il y ait trois plans et plusieurs plans fragmentés qui vont dans toutes sortes de  
directions et pas un plan avec une philosophie de base pour la Ville de Montréal.

2820 L'autre chose qui est sorti du Sommet de Montréal était l'engagement ferme de la part de  
l'administration, surtout le maire Tremblay, d'avoir un partenariat avec la société civile qui était très  
présente avant les différentes étapes, avant le Sommet du 4, 5 et 6 juin 2002, d'avoir un  
partenariat très organique avec la société civile. Et même, vous savez qu'en concluant le Sommet  
en 2002, il y avait dix-neuf chantiers qui ont été mis sur place et en plus, il y avait un forum des  
représentants de ces dix-neuf chantiers et il y avait au moins deux ou trois grandes réunions avec  
tous ces représentants de ces dix-neuf chantiers. Et l'objectif du forum, des délégués de ces

2825 chantiers, est de continuer les discussions, de faire le bilan, comment les choses avancent, etc., etc.

2830 Un an et demi – un an, un an et demi – après le Sommet de Montréal, le forum, on a arrêté. La question à se poser encore était pourquoi. Quels étaient les intérêts autour de l'administration, à l'intérieur de l'administration, qui ne voulaient pas que ce processus profondément démocratique d'un vrai partenariat avec la société civile de continuer ce dialogue, cette évaluation, etc., etc. On s'est posé cette question-là si on veut être réaliste dans nos conclusions de quoi faire avec ce plan de développement. Alors ça, c'est mon premier point.

2835 Mon deuxième point est que pour l'IPAM, il faut absolument reconsidérer et considérer à nouveau presque de zéro la relation entre Montréal et le gouvernement du Québec. On ne peut pas continuer dans la situation où on est. Je ne vais pas vous répéter les choses que vous connaissez aussi bien que moi, que toutes les grandes villes au Canada sont dans une crise économique et on est malheureusement, toutes ces grandes villes-là, on est les bébelles d'un  
2840 gouvernement provincial et ça ne peut pas continuer comme ça.

Il y a, bien sûr, deux exceptions. Il y a l'exception de l'Ontario, Toronto avec le gouvernement d'Ontario et vous connaissez aussi bien que moi l'existence de la Loi 55 qui a reposé la question et certains nouveaux pouvoirs ont été pris en main par le gouvernement de  
2845 Toronto et il y a une différente relation là entre Toronto et le gouvernement de l'Ontario. Je vous propose que nous aussi, les Montréalais, on doit exiger qu'on doit bien soulever la même question avec le gouvernement du Québec, avec l'Assemblée nationale, de redonner, de repenser la relation et profondément entre Montréal et le gouvernement du Québec, au niveau politique et au niveau économique surtout.

2850 Et il y a l'autre exception, la Colombie-Britannique, Vancouver avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je sais de l'intérieur que l'administration précédente de la Ville de Montréal a essayé à deux reprises avec le gouvernement Charest d'ouvrir la question pourquoi la relation de Toronto avec le gouvernement de l'Ontario est différente, est plus productive pour Toronto et

2855 on ne peut pas examiner la même possibilité ici au Québec? Et le gouvernement Charest a dit pas question de ça.

2860 Donc j'arrive à mon troisième et mon dernier point et c'est le suivant. Que si on veut vraiment être réaliste, si on veut un plan de développement après que vous aurez examiné et que vous aurez fait des recommandations face à cette consultation publique de comment améliorer ce plan, parce que c'est clair que pour nous, parmi d'autres, le plan manque beaucoup d'éléments – je ne vais pas rentrer comme mon collègue, professeur Fischler dans les détails de quels sont les oublis du plan comme tel – mais je vous dis que politiquement, si on veut engager publiquement et pas en arrière-scène, publiquement, dans un débat de société, dans un débat profond qui soulève la question de base de la relation entre Montréal et 2865 le gouvernement du Québec, il faut avoir absolument une coalition, un partenariat – on peut utiliser n'importe quel mot – d'avoir une relation organique continue et pas épisodique, une relation créative entre la société civile et la Ville de Montréal, une relation qui nous permette d'avoir des discussions régulières, pas par hasard, pas épisodiques, pas quand les élus le 2870 veulent, mais quelque chose d'institutionnalisé, comme par exemple ça existe à Lyon, une ville parmi d'autres, où on se rencontre régulièrement et on pose des questions, on fait un bilan ensemble, les élus, les fonctionnaires d'une part, la société civile de l'autre côté et on essaie d'avancer certains grands dossiers ensemble.

2875 Alors c'est ensemble, c'est absolument essentiel, c'est fondamental comme conclusion réaliste de cette audience publique si on veut vraiment donner des dents à ce plan de développement.

2880 Et peut-être d'autres intervenants pendant ces audiences publiques vous ont donné l'exemple du PMAD et la relation très proche entre la CMM et son plan, le PMAD, et la société civile où on a, par exemple, un engagement de la CMM de faire une agora à chaque deux ans pour discuter de l'évolution du PMAD, etc., etc., qui est une idée qui a été avancée pendant les audiences publiques par l'IPAM. Alors on vous propose d'avoir cette attitude audacieuse, si vous voulez, d'être très, très politiquement exigeant dans vos conclusions. Merci.

2885

**M. JEAN BURTON, président :**

Vous avez terminé? J'avais cru comprendre qu'il restait encore un ou deux éléments.  
Non?

2890

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

Non, non, non.

2895

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Il y a ce que vous venez de nous dire, il y a ce que vous aviez écrit dans le mémoire et c'est très riche dans les deux cas. Pour ce qui a trait au suivi et à la reddition de compte après, ce que vous nous dites selon votre expérience – et corrigez-moi si je vous interprète mal – vous préférez le modèle PMAD au modèle Sommet, dit en gros. C'est-à-dire ce que vous nous avez dit, le Sommet 2002, il y avait tout un suivi, comité de pilotage, forum, etc., qui n'a pas duré. PMAD, au moins, c'est plus neuf, c'est une agora et moi je pense qu'il y a eu au moins une réunion une fois. Ce que vous nous dites, c'est que pour l'avenir, on préfère un modèle semblable à PMAD qu'un modèle semblable au Sommet de 2002.

2900

2905

**M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :**

En deux mots, le suivi du PMAD est mieux enraciné que le manque de suivi après le Sommet de Montréal. C'est juste.

2910

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

Je pense que ce n'est pas simplement la nature des rencontres qui est en jeu, c'est le fait qu'on a établi dans la mise en œuvre du PMAD, on a institué des mécanismes de suivi. On a dit qu'il y aurait des rencontres et qu'il y aurait évaluations, etc., etc. Je pense que nous souffrons beaucoup à Montréal – et d'ailleurs, ce n'est pas seulement à Montréal, quand on

2915

2920 étudie l'aménagement du territoire, la planification urbaine et l'urbanisme, on met assez peu d'efforts dans le suivi, dans le monitoring. C'est vrai qu'on n'a pas toujours les ressources, etc., mais c'est essentiel. Et je pense que tout mouvement de développement durable met de plus en plus l'accent là-dessus, le choix d'indicateurs de suivi, le choix de mécanisme de suivi, de rencontres publiques. Mais il ne s'agit pas simplement de mécanisme et de suivi, il s'agit aussi d'une relation.

2925 Je pense que c'est ce que monsieur Roussopoulos veut dire, c'est une relation plus saine entre la Ville et la société civile. Il ne s'agit pas de voir – écoutez l'OCPM est bien la preuve qu'il faut enraciner l'écoute de la société civile, la participation du public dans des institutions qui sont protégées par la loi et qui ne sont pas simplement sujettes au bon vouloir des politiques. Alors c'est ce que nous exigeons. Nous demandons pour le PDM lui-même que l'OCPM ou une commission du conseil ou d'autres mécanismes soient inscrits noir sur blanc comme condition de  
2930 réalisation du document.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

2935 Sur le cadre financier, vous nous avez dit aujourd'hui « Ça doit être une action bien clairement inscrite dans le plan, une chose à faire. » Ce n'est pas présenté comme cela dans le PDM actuellement. Vous poussez l'audace dans votre texte jusqu'à envisager l'hypothèse de l'impôt sur le revenu des personnes et des entreprises. Outre le fait que vous attaquez les fondements de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, vous ne parlez pas, vous ne faites pas allusion du tout au gouvernement fédéral qui lui aussi est un gouvernement taxeur comme l'autre,  
2940 qui est aussi très présent à Montréal, vous n'en dites pas un mot du gouvernement fédéral. Est-ce que c'est volontaire? Est-ce que c'est un oubli?

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

2945 Écoutez, justement, au niveau constitutionnel, il est évident que c'est la province qui est responsable des affaires municipales. Donc on parle moins du gouvernement fédéral, bien qu'il

soit partenaire aussi. Et il faudrait que je revoie le document, j'espère que nous mentionnons le gouvernement fédéral ici et là, et c'est évident...

2950 **M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Pas dans la partie financière en tout cas.

2955 **M. RAPHAËL FISCHLER :**

Écoutez, quand nous parlons d'impôt sur le revenu, etc., c'est pour dire que d'autres modèles sont possibles, ont été adoptés autre part, aux États-Unis par exemple, il ne s'agit pas nécessairement de donner à Montréal le pouvoir de taxer le revenu, d'imposer le revenu. Il s'agit de voir comment le gouvernement, les gouvernements peuvent mieux partager la richesse. Ils sont ensemble responsables de la création de la richesse. Ils devraient ensemble avoir accès aux fruits de cette création. Et c'est vrai que nous n'avons pas fait ici le travail que vous êtes peut-être en droit d'attendre de faire des propositions très concrètes. Ce que nous disons, c'est que c'est une tâche de la Ville, comme disait monsieur Roussopoulos, c'est un mandat que la Ville doit se donner, et se donner, et se donner toujours, et encore, de ne pas arrêter de demander à Québec de revoir ce partage des responsabilités.

2965

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

C'est très concret une proposition comme vous la formulez. Le contenu, bien là, ça serait une question de temps, de volonté, de négociations probablement. Par exemple, vous invitez la Ville à revoir ou à étudier l'hypothèse d'une redevance de développement. C'est un moyen fiscal qui existe déjà dans plusieurs villes, surtout dans les villes qui construisent des quartiers nouveaux. Madame Bachman, au forum de l'Union des municipalités, a bien dit en réponse à une de mes questions que ce n'était peut-être pas l'instrument approprié à première vue pour Montréal, mais on pourrait peut-être imaginer une redevance de redéveloppement lorsqu'il est question de requalifier de grands voisinages, de grands secteurs comme Griffintown, par exemple. Ça serait peut-être une chose à envisager plutôt qu'une redevance de développement.

2975

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

2980 Mais ce qui se passe, c'est qu'à Montréal, il y a des redevances de développement ou de redéveloppement cachées ou qui se font par négociations, disons. Il y a des ententes de partage sur les frais d'infrastructure. On peut dire que d'autres provinces ont adopté des mécanismes plus formels en disant : Voilà, ça coûte tant. Si vous voulez contribuer aux infrastructures. Il ne s'agit pas simplement de négocier à la pièce.

2985 Je vous avoue honnêtement que le but de notre mémoire n'était pas nécessairement de mettre de l'avant des solutions concrètes sur les redevances de développement ou d'autre chose. Parce que le plan de développement est un instrument, en fait, c'est un document trop grand et notre mémoire est un document trop petit pour pouvoir le faire, mais l'essentiel de  
2990 notre argument sur ces questions de fiscalité, c'est que les auteurs du PDM, du projet, ont eu tendance à accepter le cadre fiscal et politique comme étant une donnée. Et nous refusons cette position. Nous pensons que cette donnée doit nécessairement être changée pour que Montréal puisse se développer socialement, économiquement et durablement comme il faut.

2995 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Justement, c'est là où je vais prendre peut-être ma question. Vous parlez de la révision du plan fiscal, la mise en œuvre, etc. Est-ce que ce sont pour vous des conditions préalables à l'élaboration du plan ou si c'est le premier geste à poser, une fois les orientations identifiées?

3000

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

Il est évident que Montréal peut faire beaucoup de choses dans le cadre actuel. Elle ne doit pas attendre que ce cadre change pour agir. La Ville agit, agit depuis longtemps, agit bien souvent aussi, et donc nous ne faisons pas d'une révision de ce plan une condition préalable  
3005 mais nous en faisons une partie intégrante. Une vision à long terme du développement de Montréal.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

3010

Intégrante et essentielle.

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3015

Essentielle, parce que sur le long terme, les choses ne sont pas durables comme elles sont. Donc c'est vrai que la Ville peut continuer à agir à l'intérieur du cadre qui est le sien pendant quelques années. Elle fera de grands efforts, des efforts qui porteront fruit sûrement à certains égards mais si nous voulons vraiment améliorer les choses de manière significative, à long terme, il faudra revoir le cadre. Nous pensons qu'il n'y a pas d'autre choix.

3020

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Donc le document actuel qui, selon vous, doit être amélioré, doit l'être substantiellement.

3025

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

Oui. Oui.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

3030

La consultation actuelle peut être considérée comme une contribution de la société civile à cette révision-là. Il y en aura d'autres après, j'imagine. On s'attend à d'autres versions.

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3035

Peut-être.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

3040            Peut-être, d'accord. Vous avez donc mentionné qu'il faudrait aussi y ajouter un diagnostic parce qu'il y a beaucoup de défis à relever. Outre ceux dont on vient de parler concernant la fiscalité et tout, est-ce qu'il y a d'autres défis qui vous viennent à l'esprit très, très, très importants, fondamentaux, pour l'avenir de la métropole?

3045            **M. RAPHAËL FISCHLER :**

                 Bien, écoutez, je pense que la question du déficit démocratique qui est relative mais la confiance, la confiance du public dans les institutions, c'est évident. Ça fait partie de l'actualité. Ça n'est pas mentionné dans le plan de développement parce que c'est pris comme quelque  
3050 chose disons de temporaire ou qui n'est pas chronique ou structurel, et encore. Mais cette confiance que les citoyens peuvent avoir en leurs institutions, la relation des institutions à la société civile, de la Ville à la société civile, c'est très important.

                 Nous mentionnons aussi des défis tels que le décrochage scolaire qui souvent – qui a  
3055 été en effet identifié par différents acteurs comme étant un défi important, que la Ville elle-même ne reconnaît pas toujours comme un défi assez important, en tout cas pas dans le plan parce que ce n'est pas nécessairement du ressort des instances municipales, en effet, c'est plutôt du ressort des instances provinciales, mais nous pensons que l'avenir de Montréal se joue en grande partie dans l'avenir de sa jeunesse, de ses enfants, dans la qualité de  
3060 l'éducation, dans la capacité des jeunes à contribuer à l'économie, à se développer, à jouir des bienfaits de la société numérique, etc., etc.

                 Donc nous pensons que le chapitre du diagnostic qui avait été éliminé entre la  
première version et la deuxième version, devrait être restauré, pas en tant que tel simplement  
3065 mais revu et restauré pour identifier de manière très lucide des défis très importants.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

3070 Est-ce qu'une partie aussi du problème viendrait du fait que le document dans sa facture actuelle a une fabrique un peu trop aménagiste par rapport à d'autres enjeux?

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3075 C'est ce que nous avons trouvé. C'est qu'en effet, l'IPAM a organisé un autre forum au mois d'août avec une cinquantaine de personnes de la société civile dont deux candidats à la mairie aussi, nous avons parlé des enjeux, et je pense que de nombreuses personnes étaient d'accord à ce moment-là aussi pour dire qu'il s'agit surtout d'un plan d'aménagement du territoire, un plan de mise en valeur du territoire, ce qui a beaucoup de vertus qui ont une importance mais ce qui n'est pas suffisant. Il y a énormément de travail qui est fait au niveau  
3080 du développement social, du développement économique, qui pourrait être mieux représenté dans le PDM. Et puis il y a des ambitions sociales et des ambitions économiques qui pourraient être mieux représentées aussi.

3085 Un exemple parmi d'autres que nous citons à l'effet que la Charte des droits et des responsabilités – d'ailleurs, un document auquel monsieur Roussopoulos a contribué énormément – que cette charte n'est pas mentionnée et c'est assez symptomatique. Ce n'est pas une politique primordiale d'aménagement, de développement, mais c'est un document essentiel qui parle du développement démocratique de Montréal.

3090 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

3095 Vous avez aussi exprimé que la vision justement dans ce projet-là n'était pas assez spécifique, qu'il fallait accorder davantage de réflexion à ce qu'on considère comme étant la spécificité montréalaise. Alors à quelques grands traits, ça a l'air de quoi cette spécificité montréalaise, selon vous?

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3100 Bien, si je peux me faire l'écho des discussions qui ont eu lieu lors de notre forum, il y a eu un ou deux sous-groupes qui se sont penchés là-dessus, il y a quelques choses assez intéressantes qui sont ressorties de ces discussions. La première, c'est la géographie de Montréal en tant qu'île dans un archipel. L'accès aux rives, la présence de l'eau, le thème de l'eau que je mentionnais est lié à ce constat. Le fait qu'il y ait un mont Royal, c'est quand même très important.

3105

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

La géographie.

3110

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3115 La géographie, la topographie de Montréal. Une autre chose, c'est le fait que Montréal soit ville française, dont le français est la langue commune et officielle mais aussi ville multilingue, bilingue à certains égards aussi, et ça, ça nous a amenés à parler justement du fait que Montréal était aussi une ville de contradictions et de tensions, nous le mentionnons, et ce n'est pas un problème, c'est une richesse, le fait que Montréal soit une ville qui soit à la fois ceci et cela, à la fois – on dit toujours, c'est un peu nos clichés – européenne et nord-américaine, économique. Ces contradictions, ces tensions sont des choses très intéressantes qu'il y a lieu d'exploiter.

3120

3125 Nous pensons – en fait, c'était un peu le public qui était là aussi – Montréal ville multiculturelle, ville multiethnique, qui a une richesse à ce niveau-là qui doit être exploitée, énormément. Et puis, Montréal – ce qui n'est pas assez dit dans le rapport – ville universitaire aussi, qui tire une partie de sa richesse des connaissances développées dans ses universités, les entreprises démarrées par d'anciens étudiants et qui a, en effet, qui se distingue des autres villes nord-américaines en étant au sommet – avec Boston – des villes au niveau du nombre

d'étudiants par 1 000 habitants. Donc il y a quand même des choses assez spécifiques à Montréal parce que la vision, pour l'instant, elle est très générique.

3130 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

3135 Quand vous mentionnez des thèmes transversaux pour relier, donner de la cohérence aux différentes politiques – l'eau, l'enfant, la culture, l'emploi, ce sont les thèmes que vous avez mentionnés – est-ce que ces thèmes-là pourraient également se retrouver dans un plan de développement qui n'a pas que comme objectif une mise en forme du territoire mais qui est aussi un PDM axé sur le développement social et le développement économique?

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3140 Bien c'est ça la signification...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

3145 Le propos.

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3150 ... le propos à l'effet que nous pensons qu'autour de thèmes comme ceux-là, les trois volets du développement durable – environnemental, social, économique – peuvent en effet être abordés.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

3155 S'articuler.

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3160 S'articuler. Ça ne ressort peut-être pas assez bien de notre document mais surtout au  
mois d'août, lors de la réunion que l'IPAM a organisée, un autre point est ressorti de manière très  
3165 claire, il faut que le PDM puisse à la fois donner une vision d'ensemble, faire un bilan d'ensemble  
et donner une vision d'ensemble mais qu'il soit axé sur des choix stratégiques. On ne peut pas  
tout faire. On ne veut pas d'un plan qui parte de tout et qui arrive à tout. On veut un plan qui parte  
de tout mais qui arrive à des choses particulières, spécifiques, stratégiques.

3165 Parce que la Ville ne pourra pas tout faire. Elle doit choisir un certain nombre d'objectifs  
qu'elle doit se donner, qu'elle peut réaliser en trois ans, en cinq ans, en quinze ans, etc. Et c'est ça  
la signification d'une planification stratégique, c'est de choisir ce qui est le plus important, les  
priorités qu'on veut se donner.

3170 Alors on est très conscient du fait qu'il y a un dilemme, que les politiciens, les élus se  
gardent les coudées franches pour pouvoir réagir et ne pas nécessairement se lier à des objectifs  
très spécifiques dès le départ, mais la valeur du plan sera diminuée si ce plan ne contient pas des  
choix et de dire : « Voilà, il y a beaucoup de choses à faire mais on va faire ces choses en  
particulier d'abord. » Et ces choses-là sont d'importance stratégique parce que l'environnement, la  
3175 société, l'économie, etc. peuvent tous en bénéficier. Et nous pensons que les quatre thèmes que  
nous avons mentionnés, ce sont des possibilités, ce ne sont pas les seules, mais ce sont des  
exemples de dire qu'on va agir sur l'eau, on va agir pour l'enfant, on va agir pour l'emploi. Voilà ce  
que ça voudrait dire.

3180 **M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :**

3185 Mais on parle d'un plan de vingt ans. Et il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de  
désespoir, profondément, face à toutes les instances politiques, économiques de cette Ville. Et  
alors, il faut essayer de donner un peu d'espoir basé sur une honnêteté concrète de la part de  
la future administration. C'est ça, la question. Alors les gens vont dire : « Bien voilà, il y a un  
autre plan qui s'appelle le plan de développement. C'est du *blablabla*. Et oui, on prétend qu'on

va faire telle, telle chose par telle, telle date mais on va voir. » Alors comment changer ce rapport? Ça, c'est la question. C'est pour ça que je vous souligne l'importance de redéfinir la gestion de Montréal avec le gouvernement du Québec.

3190

Il y a *by the way* des références à Ottawa dans ce document et il faut aussi dire qu'à l'intérieur de la Fédération canadienne des municipalités, il y a des études, une en particulier que je connais assez bien, qui a démontré que la relation entre surtout les grandes villes et le fédéral et le provincial est tout à fait inégale à cause de notre constitution ici au Canada. Le Canada est un des pays les plus retardés dans son évolution des relations créatives entre les différents niveaux de gouvernement.

3195

Et vous savez également qu'à l'intérieur de la Fédération canadienne des municipalités, il y a une association de maires de grandes villes, parce qu'ils sont frustrés avec cette situation. Et je me rappelle une réunion à laquelle j'ai assisté comme observateur ici à Montréal parmi les maires de ces grandes villes. Et à un moment donné, ces pauvres maires, dans leur état de frustration, on a commencé la discussion qui a arrêté assez vite. David Miller, qui était le maire de Toronto à l'époque, a pris la parole en disant « Écoutez, chers collègues, pour être vraiment réaliste, on ne peut pas changer la situation entre les grandes villes et ses autres gouvernements sans discuter de la Constitution, sans ouvrir cette question. » Alors de l'autre côté de la chambre, le maire de Vancouver a dit « *You're damn right, David.* » Mais Gérald Tremblay a dit, quand il a pris la parole, il a dit « Je m'excuse, mais ce n'est pas quelque chose qu'on peut discuter au Québec. »

3200

3205

Et pendant la pause, je suis allé dire à Gérald Tremblay, j'ai dit : « Gérald, pourquoi tu as dit ça? » Il a dit : « Dimitri, tu sais aussi bien que moi... ». Mais je m'excuse, mais il faut discuter cette question de fond à un moment donné, cette relation, O.K., parce qu'on tourne en rond et je pense que la société civile est très au courant de cette... Alors j'espère avec cet exercice dans lequel vous êtes tous engagés avec nous, on peut au moins dire « Ouvrons la discussion au moins. »

3210

3215

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

3220 Mais si vous le permettez, un dernier commentaire, vous parlez d'espoir. Bon, ce que  
vous suggérez là, c'est une piste pour essayer de dénouer le nœud. Il y a plusieurs intervenants  
qui sont venus nous parler de leur contribution en tant que citoyens, groupe de citoyens impliqués  
dans la communauté, ils sont venus nous rappeler à quel point la Ville de Montréal repose aussi  
beaucoup sur l'économie sociale, sur la contribution de ces gens qui agissent de manière très,  
3225 très vive. Est-ce que ça pourrait expliquer aussi pourquoi plusieurs sont venus nous dire : « Bien  
écoutez, le développement de Montréal doit reposer donc sur ses quartiers, en attendant que ça  
se règle à d'autres niveaux peut-être, mais que ça se repose sur les quartiers. » Est-ce que ça  
pourrait être une voie également? Ou sur ses arrondissements.

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3230 Bien nous ne nions pas du tout qu'en effet une grande partie du travail qui se fait de  
développement social et économique est du travail local et c'est vrai qu'il faut saluer les efforts  
que font les CDEC et d'autres groupes. Et j'espère que notre mémoire ne va pas être interprété  
pour dire que nous pensons que le salut viendra d'en haut. Nous insistons pour dire que le salut  
3235 vient de la base, que la société civile a une richesse extraordinaire, que la Ville doit mieux  
s'impliquer dans les réseaux locaux, mieux collaborer avec les réseaux locaux et qu'une grande  
partie de nos connaissances et de nos actions vient en effet de la société civile, les groupes  
communautaires, etc.

3240 Ceci étant dit, la base, la société civile, les groupes communautaires ont des moyens  
assez limités. Ils peuvent faire des choses importantes à tous les niveaux, à tous les niveaux,  
diffusion de meilleures pratiques, développement social communautaire, aide à l'enfance. Dans  
tous les thèmes qu'on peut aborder, il y aura un rôle à jouer...

3245 **M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :**

Mais ça prend la coordination.

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3250 Ça prend de la coordination.

**M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :**

3255 Ça prend du leadership. Moi, j'ai toujours des discussions avec les élus au conseil de la Ville en disant : « Écoutez, le conseil de la Ville représente tous les Montréalais, toutes les Montréalaises. Quand vous adoptez une politique, ça s'applique à travers la Ville, pas seulement le centre qui est une abstraction. » Alors pour faire le monde travailler ensemble entre la ville-centre et les arrondissements, les dix-neuf arrondissements, c'est tout un exercice et il faut être très conscient que ça prend le travail. C'est comme toute fédération, toute confédération si vous  
3260 voulez, ce n'est pas quelque chose qui – ce n'est pas un processus qui est naturel nécessairement, qui tombe d'en haut. Il faut le travailler, il faut le travailler, il faut discuter, il faut avoir une relation, il faut toujours coordonner des choses pour avoir une société créative.

**M. RAPHAËL FISCHLER :**

3265 Puis il y a des enjeux aussi qui dépassent le niveau du local. Vous me demandiez quels sont les enjeux qui ne sont peut-être pas assez bien mentionnés. C'est sûr que l'enjeu de l'état de nos infrastructures est très important. Les médias en ont parlé encore récemment. La Ville n'a pas assez de moyens pour remettre en état ses infrastructures et pour les développer comme il faut.  
3270 Ce n'est pas une tâche qu'on peut donner à la société civile et aux groupes communautaires. C'est évident que ça, c'est un enjeu qui se situe au niveau de la Ville avec les niveaux de gouvernements supérieurs en partenariat.

**M. JEAN BURTON, président :**

3275 Merci beaucoup, Monsieur Fischler et Monsieur Roussopoulos. Je pense que vous nous avez fourni des éléments de réflexion pour le moins. Merci beaucoup.

**M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :**

3280

Et je dois dire dernièrement, si monsieur Duhamel veut publiquement attaquer le gouvernement fédéral, je serai à ses côtés.

**M. JEAN BURTON, président :**

3285

Alors nous allons ajourner notre session pour le moment. Donc nous reprenons à 19 h avec une autre liste de participants. Merci beaucoup à tous ceux qui se sont déplacés cet après-midi.

3290

\* \* \* \* \*

3295

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3300

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**